



CANDIDATURE LEADER 2023-2027 DU GAL PAYS D'AJACCIO

Dossier de candidature - Version finale provisoire



Janvier 2024



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation




Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



	BRL ingénierie 1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5
---	--

Date du document	25/12/2023
Contact	Charlotte RONAN – charlotte.ronan@brl.fr

Titre du document	Candidature LEADER 2023-2027 du GAL Pays d'Ajaccio
Référence du document :	A01283_CORSE_LEADER 23-27_Pays Ajaccio
Indice :	b

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérfié et Validé par
22/12/2023	a	Première version du dossier de candidature – V1	Éloïse Maire Thalia Astruc	Charlotte Ronan
17/01/2024	b	Dossier de candidature – Version finale provisoire	Éloïse Maire	Charlotte Ronan

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024
Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



The remainder of the page is blank.



CANDIDATURE LEADER 2023-2027 DU GAL PAYS D'AJACCIO

Dossier de candidature - Version finale provisoire

1	STRUCTURE PORTEUSE ET TERRITOIRE DU GAL	7
1.1	STRUCTURE PORTEUSE DE LA CANDIDATURE	7
1.2	PERIMETRE DU GAL	7
1.3	MATRICE « ATOUS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES »	8
2	STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS	10
2.1	BILAN DU PROGRAMME LEADER 2014-2022	10
2.2	DEMARCHE CONCERTEE : MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR ELABORER LA CANDIDATURE	13
2.3	PRESENTATION DE LA STRATEGIE	15
2.3.1	Besoins prioritaires	15
2.3.2	Présentation des objectifs stratégiques du territoire	16
2.3.3	Valeur ajoutée de la stratégie au regard des enjeux du territoire	18
2.3.4	Valeur ajoutée de la stratégie au regard des orientations régionales	18
2.4	PLAN D'ACTIONS	19
2.5	SUIVI-EVALUATION ET COMMUNICATION SUR LA STRATEGIE	20
2.5.1	Suivi administratif et financier	20
2.5.2	Modalités de communication sur le programme et la stratégie du GAL	21
3	GOVERNANCE ET ANIMATION	22
3.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SELECTION	22
3.2	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION DU GAL	24
4	MAQUETTE FINANCIERE	25
	ANNEXES	27
	Annexe 1. Coordonnées de la structure porteuse : Communauté de communes Celavu Prunelli	29
	Annexe 2. Délibération de la structure porteuse validant son engagement dans un processus de candidature	30
	Annexe 3. Délibération budgétaire de la structure porteuse pour le fonctionnement du GAL	31
	Annexe 4. Listes des communes du GAL Pays d'Ajaccio	32
	Annexe 5. Diagnostic de territoire	33
	Annexe 6. Évaluation de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 sur le territoire du Pays d'Ajaccio	34
	Annexe 7. Détail du déroulement des ateliers de concertation – décembre 2023	35
	Annexe 8. Détail du projet de coopération avec le GAL italien « Tradizione delle terre Occitane »	36
	Annexe 9. Synthèse des démarches locales déjà présentes sur le territoire	37
	Annexe 10. Fiches actions	42
	Annexe 11. Prévision annuelle d'exécution (montant prévisionnel proposé au paiement)	62
	Annexe 12. Indicateurs de suivi du programme envisagés	63
	Annexe 13. Questions évaluatives envisagées	64



Annexe 14. Proposition de stratégie de communication/animation.....	65
Annexe 15. Fiche de poste de l'animateur/gestionnaire LEADER	68
Annexe 16. Proposition de règlement intérieur du comité de sélection	69

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Périmètre du GAL Pays d'Ajaccio	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2 : Nombre de projets LEADER accompagnés par le GAL Pays d'Ajaccio	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3 : Répartition des projets et de leurs financements (programmés et projetés) associés par grand type d'action	Erreur ! Signet non défini.
Figure 4 : Répartition du temps de l'équipe LEADER 2014-2022.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 5 : Taux de présence des membres du comité de programmation entre 2017 et 2023 ..	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6 : Schéma de synthèse de la démarche de concertation.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 7 : Schéma de synthèse de la stratégie LEADER du GAL Pays d'Ajaccio.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8 : Schéma de synthèse des modalités d'animation et de gouvernance du GAL Pays d'Ajaccio	Erreur ! Signet non défini.



1 STRUCTURE PORTEUSE ET TERRITOIRE DU GAL

1.1 STRUCTURE PORTEUSE DE LA CANDIDATURE

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la communauté de communes Celavu Prunelli (**Chef de file**), portent la candidature LEADER du GAL Pays d'Ajaccio (coordonnées en annexe).

Le territoire du Pays d'Ajaccio a connu 2 générations de programmes LEADER, dont celui de 2014-2022 porté par la Communauté de Communes Celavu Prunelli. Celle-ci possède donc un solide retour d'expérience sur la mise en place et l'animation d'un tel programme (choix de thématiques prioritaires d'intervention, modalités de pilotage, gouvernance et suivi), qui constitue un véritable atout pour la candidature 2023-2027 du territoire.

De plus, le déploiement du programme LEADER depuis plusieurs générations a permis la mise en place sur le territoire d'un réseau d'acteurs locaux connaisseurs, avec des :

- **Structures partenariales**, notamment le Parc naturel régional de Corse ;
- **Bénéficiaires des programmations précédentes**, qui peuvent partager leurs retours d'expérience, ou encore porter un nouveau projet, prolonger, compléter ou consolider leur projet sur la programmation LEADER 2023-2027.

La délibération de la structure porteuse validant son engagement dans un processus de candidature est présente en annexe.

La délibération budgétaire de la structure porteuse pour le fonctionnement du GAL est présente en annexe.

7

1.2 PERIMETRE DU GAL

Le territoire du GAL regroupe 20 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et de la Communauté de Communes Celavu Prunelli, représentant une superficie de 650 km² (liste complète des communes en annexe). Le GAL Pays d'Ajaccio rassemble ainsi 99 107 habitants (dont 72 647 habitants sur la commune d'Ajaccio, données INSEE 2020), soit 29 % de la population totale de Corse.

Figure 1 : Périmètre du GAL Pays d'Ajaccio



Ce territoire s'inscrit dans la continuité de la précédente programmation, avec une commune en moins (Cauro), lié à la définition du périmètre de la communauté de communes Celavu Prunelli en 2017 (fusion des 2 anciennes intercommunalités de la Communauté des communes de la haute vallée de la Gravona et de la Communauté de communes du Prunelli).



1. STRUCTURE PORTEUSE ET TERRITOIRE DU GAL

Le périmètre du GAL est cohérent à la fois d'un point de vue géographique, socioéconomique, culturel et historique, mais également d'un point de vue opérationnel. En effet, l'entente intercommunautaire mise en place entre les deux intercommunalités voisines permet une coopération efficace pour porter une vision partagée du territoire.

1.3 MATRICE « ATOUTS, FORCES, OPPORTUNITES, MENACES »

L'élaboration du diagnostic territorial s'est appuyée sur la bibliographie existante et les bases de données publiques nationales (Insee, agreste, etc.). La version complète du diagnostic est disponible en annexe et la matrice Atouts, Forces, Opportunités, Menaces (AFOM) suivante présente synthétiquement une vision dynamique, objective et globale du territoire. L'analyse AFOM est l'outil privilégié pour identifier les besoins et les enjeux du territoire du GAL Pays Ajaccio qui ont ensuite été partagés et travaillés avec les acteurs locaux (cf. présentation de la démarche concertée).

	Atouts	Faiblesses
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la population dans presque toutes les communes de l'aire d'influence d'Ajaccio 	<ul style="list-style-type: none"> - Population vieillissante
Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Desserrement des activités du secteur privé vers les communes voisines d'Ajaccio en raison de la raréfaction du foncier - Offre touristique diversifiée : tourisme vert, activités de plein air, tourisme balnéaire, tourisme d'hiver - Un secteur touristique en développement notamment le tourisme durable par le schéma de développement touristique (CCCP) - La présence de l'une des 3 stations de ski en Corse : le Val d'Ese - Zone d'activité en développement - bassin d'activité économique en bas de vallée - Bassin d'emploi dynamique (taux de pauvreté bas) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu des habitants dans les communes de l'intérieur - Inadéquation entre les besoins fonciers des entreprises et les surfaces disponibles - Une économie de proximité à consolider - Activité touristique concentrée sur la saison estivale - Absence de démarcation sur l'offre touristique - Peu d'hébergements touristiques
Agriculture et alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Image de qualité des produits identitaires de l'agriculture et de l'artisanat /savoir-faire productif reconnu - Des productions fruitières importantes et diversifiées (châtaigne, agrumes, vignes, etc.) - Potentiel développement dans des activités de l'agroalimentaire, notamment présence de 2 abattoirs - Dynamique de développement des circuits courts (un PAT sur la CAPA) - Ajaccio représente un important bassin de consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population agricole - Urbanisation des terres agricoles - Absence d'organisation interprofessionnelle - Tendance générale d'augmentation de l'importation des produits - Problème d'acheminement de l'eau pour les exploitations de haute montagne - Une filière maraîchère peu développée et faiblement structurée
Habitat et aménagement du territoire (mobilité)	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie attractif - Bonne accessibilité par routes, depuis Ajaccio : réseau routier qui maille le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de documents de planification d'urbanisme (ex. : SCOT, PLUi) - Manque de logements sociaux - Répartition inégale des services hospitaliers et d'éducation secondaires



1. STRUCTURE PORTEUSE ET TERRITOIRE DU GAL

	Atouts	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> - Trains d'Ajaccio jusqu'en haut de la vallée de la Gravona - Aéroport et port international - Opération programmée d'amélioration de l'habitat visant la revitalisation rurale (2017-2022) : réhabilitation de 290 logements 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix du foncier élevé - Fréquente présence de patrimoine immobilier abandonné - Des secteurs isolés (vallée du Prunelli) - Encombrement des routes autour d'Ajaccio + routes secondaires étroites et sinueuses - Pas de connexion entre les deux vallées - Pas de transports publics - Accès au réseau ferroviaire peu opérant (horaire, fréquence, arrêts)
Culture, patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Riche patrimoine naturel et culturel - Patrimoine vernaculaire élément clé de l'identité du territoire et de ses habitants - Structuration des offices du tourisme : schéma de développement touristique contrat de territoire avec l'ATC 	<ul style="list-style-type: none"> - Concentration des infrastructures culturelles sur Ajaccio - Une perte des savoir et savoir-faire traditionnels (matériels et immatériels)
Environnement et prise en compte des transitions	<ul style="list-style-type: none"> - Grande qualité paysagère et environnementale avec un territoire encore préservé (90% forêt et milieux semi-naturels) - Territoire riche en eau notamment grâce aux cours d'eau de la Gravona et du Prunelli 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte exposition aux effets du changement climatique - Pollution des cours d'eau en milieu rural - Risque naturel (notamment incendie, inondation) - Problématique des décharges sauvages et assainissement insuffisant
	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Activités économiques tournées vers les besoins des personnes âgées - Silver économie - Écotourisme, agrotourisme - Dynamique locale de prise en compte des enjeux de transition alimentaire (espace test agricole, PAT, cuisines centrales, etc.) - Développement de l'identification des produits de qualité du territoire, labellisation (AOP, bio, etc.) - Développement des mobilités douces - Développement des réseaux numériques - couverture mobile - La création prochaine d'un centre médical dans la vallée du Prunelli 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque « d'effet dortoir » pour les communes périurbaines - Faible prise en compte des enjeux du réchauffement climatique et de transition énergétique - Concentration du tourisme sur quelques sites clés seulement, entraînant un risque de sur fréquentation de certains sites - Pression foncière importante sur le territoire : absence de documents d'urbanisme - Les difficultés de mobilités peuvent constituer un facteur bloquant le développement de projet économique ou d'installation pour des habitants - Les effets du changement climatique sur les productions agricoles locales



2 STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS

2.1 BILAN DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

Cette partie présente de manière synthétique le bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la programmation 2014-2022 du GAL actuel. Elle met en avant les chiffres-clés, les succès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme.

L'évaluation complète de la programmation LEADER 20214-2022 du GAL Pays d'Ajaccio est disponible en annexe.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

Le GAL Pays d'Ajaccio a accompagné **20 projets** entre 2018 et 2023, pour un montant total programmé et projeté¹ de **1 625 277 €** (hors montant dédié à l'animation du GAL). Près de la moitié des projets accompagnés sont encore en cours de programmation et trois projets ont été abandonnés au cours de la programmation.

Ainsi, d'après les données arrêtées pour l'évaluation (novembre 2023), **moins de la moitié de l'enveloppe totale a été programmée (42 %)**. Cependant en prenant en compte des projets en cours de montage, **le taux de programmation projeté serait de 70 %**.

Figure 2 : Nombre de projets LEADER accompagnés par le GAL Pays d'Ajaccio



10

Les financements LEADER se répartissent équitablement entre l'échelle communale et l'échelle intercommunale/GAL (**51 % des financements attribués aux projets LEADER** sont déployés à l'échelle intercommunale/GAL). En particulier, **un tiers de l'enveloppe LEADER** a été consommée à l'échelle de la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**, notamment du fait de l'important projet de création d'un sentier patrimonial entre Afa et Bocognano (qui représente à lui seul 27 % du montant total programmé et projeté).

Les **projets LEADER** programmés et projetés sont **principalement portés par des collectivités** du territoire, elles concentrent **79 % des financements totaux**. Il s'agit de projets d'ampleur plutôt importante, avec un montant moyen FEADER de 40 109 €, (sans prendre en compte le projet de sentier pédagogique) supérieur à la moyenne nationale du montant FEADER par dossier (31 065 €, d'après l'enquête LEADER France de juillet 2022).

Différents facteurs, pas uniquement liés au GAL, ont limité la mise en place du programme LEADER sur le territoire, en particulier le démarrage opérationnel retardé à l'échelle nationale, des procédures non fiabilisées, des difficultés de communication entre les différentes parties prenantes et des délais très longs de traitement des dossiers. Ces dysfonctionnements ont entraîné des **conséquences dommageables pour les bénéficiaires** (abandon de projets, fragilisation économique, allongement des délais de réalisation, etc.), générant un **sentiment de méfiance vis-à-vis du programme**.

¹ Le « montant total programmé et projeté » tient compte des financements FEADER, du cofinancement de la Collectivité territoriale de Corse et de l'autofinancement des projets programmés et des projets en cours de programmation.



2. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

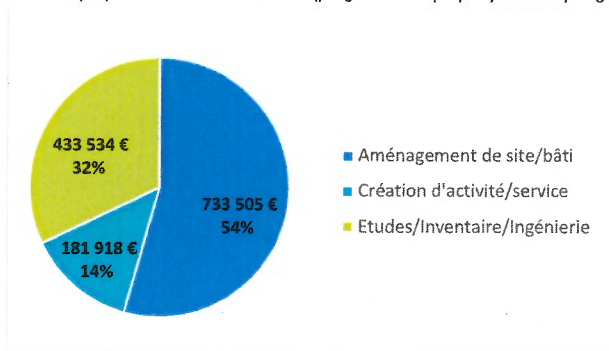
BILAN DES ACTIONS SOUTENUES

L'ensemble des projets accompagnés sont liés à la thématique du développement économique local, en lien avec la réorientation de la stratégie et de la maquette financière sur la fiche actions n° 2 - *Construire et développer une offre économique territoriale par la mise en réseau des acteurs, des compétences et la valorisation des ressources locales* (depuis juin 2021)². Au moment de l'évaluation, aucun projet de coopération n'a abouti, mais des démarches sont en cours.

La majorité des financements attribués aux projets LEADER (53 %) ont été mobilisés pour des actions d'aménagement / mise en place de sites naturels ou de bâti patrimonial (sentier pédagogique, chemin de l'eau, site U Mulinu di l'Orsu, etc.) et près du tiers pour des actions d'études et d'inventaires des patrimoines locaux (éco-musée des savoir-faire traditionnels, recherches archéologiques sur les deux vallées, valorisation des ressources halieutiques du bassin de la Gravona et du Prunelli, etc.).

Les projets soutenus par le programme LEADER ont principalement contribué à promouvoir les patrimoines naturel et culturel locaux et à renforcer l'attractivité touristique du territoire. L'innovation et la mise en réseau des acteurs ont été peu abordés par les projets soutenus.

Figure 3 : Répartition des projets et de leurs financements (programmés et projetés) associés par grand type d'action



11

BILAN DE L'ANIMATION

L'équipe LEADER du GAL Pays d'Ajaccio est composée d'un ETP qui assure le rôle d'animateur et de gestionnaire du programme.

L'absence de programme LEADER entre 2007 et 2013 a impliqué un important besoin d'animation du territoire pour remobiliser et « remettre à niveau » les acteurs du GAL pour la programmation 2014-2022. Cependant, l'animateur/gestionnaire a été limité dans son rôle d'animation principalement par manque de temps en lien avec les dysfonctionnements des procédures de gestion des dossiers. Ainsi le suivi administratif des projets a mobilisé en moyenne la moitié du temps de l'animateur/gestionnaire, tandis que l'accompagnement des porteurs dans l'élaboration de leur demande d'aide représente environ un tiers de son temps.

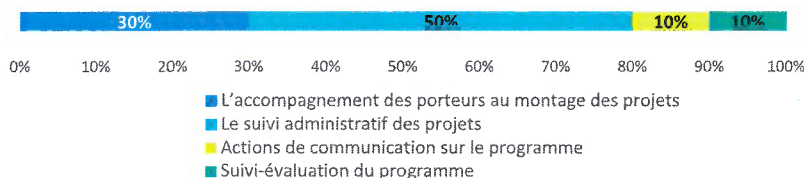
² A l'initiative du GAL, le 19 juin 2021, le comité de programmation du GAL a proposé de modifier la stratégie et la maquette financière associée, en réduisant le nombre de fiches actions. Depuis cette date, le GAL Pays d'Ajaccio fonctionne avec trois fiches actions : la fiche actions 2 qui correspond à 80 % de son enveloppe, le reste étant partagé entre la coopération pour 5 % et l'animation pour 15 % de la maquette.



2. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

Au cours de la programmation, la diminution de l'animation du territoire est devenue un choix du GAL qui, au vue des difficultés de mise en œuvre, ne souhaitait pas impliquer davantage de bénéficiaires et risquer de mettre en danger la stabilité financière de leur structure et/ou la réalisation de leur projet.

Figure 4 : Répartition du temps de l'équipe LEADER 2014-2022



Source : Estimation de l'animateur/gestionnaire LEADER

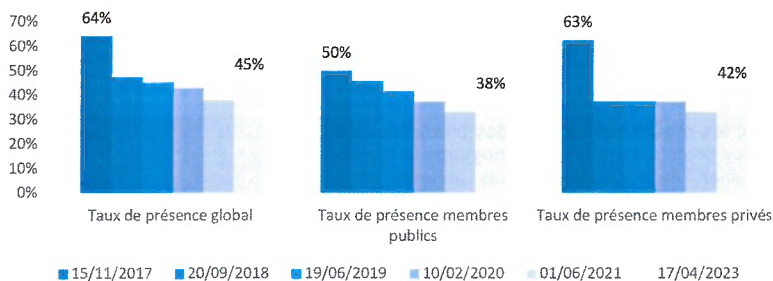
Les porteurs accompagnés sont **satisfaits de l'accompagnement de l'équipe LEADER tout au long du projet** (pas uniquement lors de la phase d'élaboration) et considèrent cet accompagnement de proximité comme **l'un des principaux facteurs de réussite** pour la mise en place d'un projet LEADER. Cependant, **certains points de blocage** ont été identifiés et pour lesquels un renfort d'accompagnement pourrait être envisagé : l'avance de trésorerie, la fiabilisation des procédures, la réduction des délais de paiement et l'amélioration de la communication sur l'état d'avancement du traitement des dossiers.

BILAN DE LA GOUVERNANCE

Le comité de programmation actuel du Gal Pays d'Ajaccio est composé de **12 membres publics et 12 membres privés**. Il est présidé par M. Achille Martinetti, Maire de Bocognano et vice-président de la CCCP délégué aux stratégies de développement local et à la. Au cours de la programmation, le comité s'est réuni **6 fois en présentiel et 4 fois en consultation écrite, permettant de sélectionner 16 projets**.

Les comités de programmation ont été marqués par **une baisse de l'assiduité de ses membres**, générant parfois des difficultés pour atteindre le double quorum (la moitié des membres présents et 50 % de privés). De plus, les membres du Coprog ne sont pas vraiment identifiés par les acteurs du territoire, leur rôle relais pourrait être renforcé pour communiquer sur le programme et/ou réorienter les porteurs de projets vers l'équipe d'animation.

Figure 5 : Taux de présence des membres du comité de programmation entre 2017 et 2023





2. STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

La procédure de sélection des projets par le GAL est globalement jugée satisfaisante aussi bien pour les membres du comité de programmation (coprog), que pour les porteurs de projets qui apprécient en particulier de pouvoir présenter leur projet devant les membres du coprog lors de la formulation de l'avis d'opportunité. Cependant le système de notation au moyen de la grille de sélection est jugé fastidieux et des réflexions pour faire évoluer son format de renseignement sont en cours pour la prochaine programmation.

SYNTHESE DE L'ÉVALUATION

NB : Les conclusions et recommandations complètes de l'évaluation sont disponibles dans le rapport d'évaluation en annexe.

+ Facteurs de réussite	Pistes d'amélioration
Mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Des projets publics soutenus structurant pour le territoire - Des projets qui ont contribué à valoriser les patrimoines locaux et renforcer l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification et fiabilisation des procédures - Renouer le dialogue avec l'autorité de gestion et les services instructeurs - Valoriser les démarches de coopération entamées
Animation	
<ul style="list-style-type: none"> - Une animation de proximité appréciée des porteurs et véritable facteur de réussite - Une communauté LEADER historique sur le territoire à mobiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet pour accroître la dynamique LEADER et contribuer au dynamisme du territoire - Développer le réseau de partenaires et des relais d'animation efficaces - Remobiliser les acteurs et communiquer pour relancer une dynamique LEADER sur de nouvelles bases
Gouvernance	
<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de sélection des projets satisfaisante, en particulier la présentation en personne des projets par les porteurs lors du comité de programmation 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de membres du comité - Repenser les modalités de fonctionnement du comité de programmation pour rendre son rôle plus attrayant et plus efficace

2.2 DEMARCHE CONCERTEE : MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR ELABORER LA CANDIDATURE

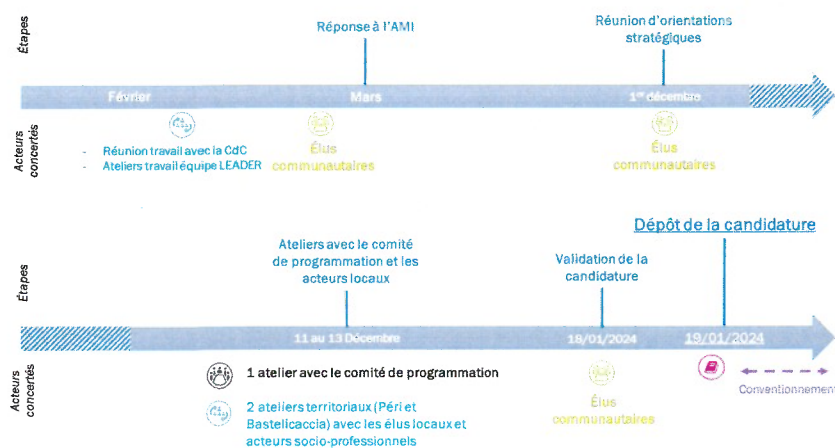
Pour coconstruire un projet de territoire cohérent et qui remporte l'adhésion du plus grand nombre, différents temps de concertation ont été organisés avec les acteurs du territoire, comme le présente le schéma suivant. La démarche concertée a été adaptée pour tenir compte des délais de remise de candidature très contraints.

Les élus communautaires ont été mobilisés une première fois pour la réponse à l'AMI de mars 2023 et une démarche de concertation plus large s'est tenue fin 2023 pour la remise de la candidature complète.



2. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

Figure 6 : Schéma de synthèse de la démarche de concertation



UNE REUNION D'ORIENTATION POLITIQUE AVEC LES ELUS COMMUNAUTAIRES

Le 01/12/2023 a été organisée une réunion avec l'équipe du GAL et certains élus communautaires (5 représentants). Les objectifs de cette réunion étaient de :

- Présenter et compléter le diagnostic avec l'identification de besoins prioritaires ;
- Définir de grandes orientations stratégiques (objectifs et champs d'action) en lien avec les axes stratégiques régionaux et les besoins du territoire.

Les éléments produits lors de cette réunion ont servi de base pour la préparation des ateliers territoriaux.

UN ATELIER AVEC LES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

Cet atelier a eu lieu le 11/12 à Bastelicaccia et a réuni 11 membres du comité de programmation dont 5 représentants du collège privé. Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Présenter et discuter des conclusions et recommandations de l'évaluation 2014-2020, en particulier concernant les modalités d'animation et de gouvernance du GAL ;
- Présenter et compléter le diagnostic avec l'identification de besoins prioritaires ;
- Échanger sur la stratégie proposée et faire remonter des projets LEADER potentiels pour alimenter de manière concrète la rédaction des fiches actions.

DEUX ATELIERS TERRITORIAUX AVEC LES ACTEURS LOCAUX

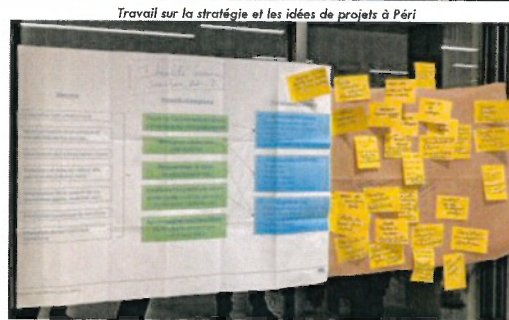
Ces ateliers se sont déroulés les 12/12 à Péri et 13/12 à Bastelicaccia et ont rassemblé une vingtaine de personnes du territoire du GAL (22 acteurs). Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Présenter le dispositif LEADER ;
- Valider et prioriser les enjeux du territoire auxquels la stratégie LEADER pourrait apporter une réponse ;
- Échanger sur la stratégie proposée et faire remonter des projets LEADER potentiels pour alimenter de manière concrète la rédaction des fiches actions ;
- Initier la mobilisation des acteurs autour du programme LEADER, afin d'assurer un démarrage le plus rapide possible.



2. STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

Le détail du déroulement des ateliers est présenté en annexe.



Les ateliers ont été riches et constructifs. La priorisation des besoins et les propositions d'actions ont permis de construire une première ébauche de stratégie qui a ensuite été affinée avec l'équipe LEADER du GAL, notamment pour intégrer les lignes de partage avec les autres fonds de financement ainsi que les résultats de l'évaluation de la précédente programmation.

15

2.3 PRESENTATION DE LA STRATEGIE

2.3.1 Besoins prioritaires

Les besoins sur le territoire du GAL Pays d'Ajaccio ont été largement discutés et enrichis avec les acteurs du territoire au cours des ateliers de concertation et des réunions avec les membres du Comité de programmation LEADER actuel et des élus communautaires.

Ils ont également été priorisés, car si le champ d'action de LEADER est large, l'enveloppe restreinte demande un ciblage plus précis du champ d'action de la stratégie locale de développement. De plus, d'autres financements européens ou autres sont disponibles sur le territoire (FEDER, FEADER, FEAMPA, etc.). Ainsi, des lignes de partage claires doivent être définies afin de répondre efficacement aux besoins prioritaires sur le territoire.

Le tableau suivant présente les sept besoins prioritaires identifiés par les acteurs, ainsi que leur hiérarchisation et les attentes qu'ils soulèvent :



2. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

Besoins prioritaires identifiés	Priorisation des besoins	Attentes des acteurs
Adaptation du territoire aux transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les effets du changement climatique, en particulier sur les productions agricoles et ressources naturelles - Développer l'économie sociale et solidaire - Améliorer la gestion des déchets
Intégration lien urbain/rural	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Rééquilibrer l'offre de services et d'activités (commerces, santé, loisirs, culture, etc.) - Tirer profit de la proximité du bassin de consommateurs d'Ajaccio
Valorisation de l'alimentation locale	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser les productions agricoles endémiques - Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire - Structurer les acteurs de l'alimentation, en particulier dans des démarches collectives
Protection et mise en valeur des patrimoines (naturel, bâti) et préservation de l'identité territoriale	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger le patrimoine naturel qui contribue à la spécificité et la qualité de vie du territoire - Transmettre les savoirs et savoir-faire locaux
Redynamisation économique et sociale des centre-bourgs	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les actifs sur le territoire et faire en sorte qu'ils consomment localement - Développer l'offre de services et d'activités de proximité
Attractivité touristique du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité des communes rurales - Développer un tourisme durable pour valoriser les ressources locales tout en les préservant
Amélioration de la qualité de vie (personnes âgées, mobilité, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux nouveaux besoins de la population vieillissante - Désenclaver les communes les plus isolées - Préserver une qualité de vie : paysage, cohésion sociale, etc.

16

2.3.2 Présentation des objectifs stratégiques du territoire

La stratégie LEADER du GAL Pays d'Ajaccio a été coconstruite avec les acteurs du territoire. Elle est basée sur les constats et les besoins mis en évidence dans le diagnostic de territoire, qui ont été complétés et hiérarchisés par les acteurs locaux lors des temps de concertation. Ces derniers ont permis de dégager les éléments majeurs du territoire qui fixent des objectifs à atteindre via des leviers opérationnels (actions issues des fiches actions).

Ainsi, la stratégie LEADER du GAL Pays d'Ajaccio s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- **Faire de l'alimentation locale un vecteur de développement de notre territoire** : cet objectif vise à accompagner la structuration des filières agricoles locales, le développement de circuits de distribution de proximité, ainsi que les changements de pratiques et d'habitudes alimentaires des consommateurs du territoire. Cet objectif répond notamment aux besoins d'adaptation du territoire aux enjeux de la transition alimentaire, et à la valorisation des productions agricoles et culinaires locales.
- **Préserver et valoriser nos ressources naturelles, culturelles et nos savoir-faire locaux** : cet objectif vise à protéger les patrimoines naturels et culturels du Pays d'Ajaccio en les documentant et en les valorisant, en particulier avec la mise en place d'un tourisme durable. Cet objectif répond notamment au besoin de préservation de l'identité naturelle et culturelle du territoire et à celui du développement d'un tourisme durable sur le territoire.



2. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

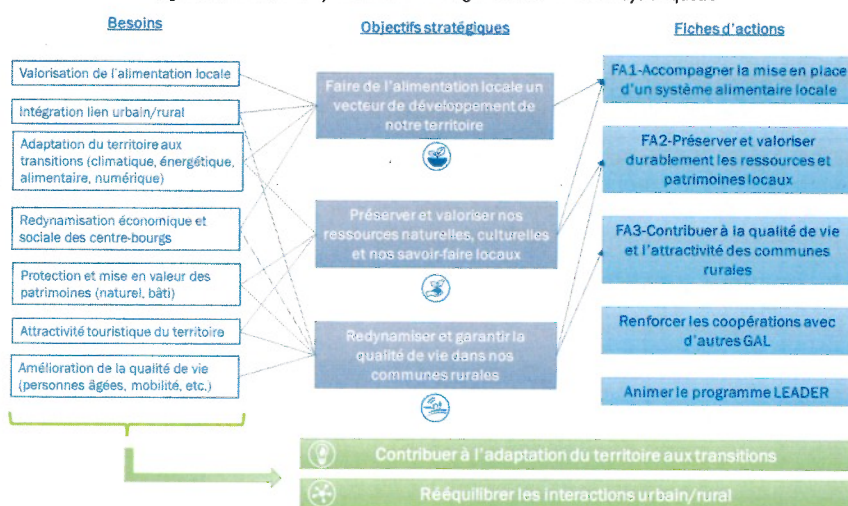
- **Redynamiser et garantir la qualité de vie dans nos communes rurales** : cet objectif vise à maintenir la population des communes rurales et rendre le territoire attractif pour une population active, en garantissant l'accès à une offre de services d'activités de proximité diversifiée, tout en préservant un cadre de vie de qualité. Cet objectif répond au besoin de redynamisation économique et sociale des villages ruraux et à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants actuels et potentiels.

De plus, la stratégie comprend deux objectifs transversaux qui seront pris en compte dans l'ensemble des actions menées et soutenues par le GAL :

- **Contribuer à l'adaptation du territoire aux transitions** : il s'agit de soutenir des projets LEADER innovants pour trouver des solutions aux enjeux soulevés par les transitions (environnementale, alimentaire, énergétique, numérique...) et impulser une dynamique d'adaptation du territoire sur tous les aspects : adaptation des pratiques, des habitudes, des outils, des ressources locales, etc.
- **Rééquilibrer les interactions urbain/rural** : il s'agit d'encourager les interactions positives (bassin de consommateurs pour les productions alimentaires, les activités touristiques, les visites de sites naturels, etc.) et de limiter les effets négatifs (phénomène de « villages dortoirs », standardisation des produits, sur fréquentation des sites, etc.) entre le pôle urbain d'Ajaccio et les communes rurales du territoire.

Ces objectifs stratégiques sont déclinés en trois fiches actions thématiques, une fiche action dédiée à la coopération et une dédiée à l'animation. Le schéma suivant présente la stratégie LEADER globale du GAL Pays d'Ajaccio selon la logique décrite ci-avant :

Figure 7 : Schéma de synthèse de la stratégie LEADER du GAL Pays d'Ajaccio



LES PISTES ENVISAGEES EN MATIERE DE COOPERATION

La coopération avec les autres GAL de Corse et du continent est envisagée sur l'ensemble des thématiques couvertes par les objectifs stratégiques, car de nombreuses problématiques concernant le GAL sont partagées à une échelle plus large (alimentation locale, tourisme durable, redynamisation des zones rurales, etc.). Les projets de coopération devraient notamment contribuer à la mise en place de solutions innovantes pour le territoire en impulsant une démarche collective avec d'autres GAL de recherche de solutions sur des thématiques communes.



2. STRATÉGIE ET PLAN D'ACTIONS

La programmation LEADER précédente n'a pas accompagné de projet de coopération mais des démarches ont été menées auprès d'autres GAL français et européens, constituant des bases solides pour mettre en œuvre des projets de coopération sur cette nouvelle programmation. Ainsi à ce stade des réflexions, le projet de coopération avec le GAL Italien (GAL Tradizione delle terre Occitane) sur les savoir-faire locaux en matière d'arboriculture et la valorisation des produits de montagne (châtaignier, miel, pomme, etc.) est le plus avancé et pourrait être mis en place lors de la nouvelle programmation (cf. détail du projet en annexe).

2.3.3 Valeur ajoutée de la stratégie au regard des enjeux du territoire

La nouvelle stratégie LEADER a été élaborée en intégrant le retour d'expérience des programmations précédentes, et en tenant compte des besoins du territoire, qui pour beaucoup avaient été identifiés en 2014-2020 et sont toujours d'actualité.

De plus, la stratégie a été élaborée en cohérence avec les autres démarches menées sur le territoire, les différents documents stratégiques de développement local ont été pris en compte pour garantir l'intégration et la complémentarité des objectifs stratégiques LEADER avec la logique des documents régionaux (synthèse présentée en annexe).

La plus-value de cette nouvelle stratégie LEADER par rapport aux enjeux du territoire réside dans :

- La prise en compte globale et systématique des enjeux de transition climatique, énergétique et environnementale, en cohérence avec la nécessité d'adaptation du territoire pour limiter les effets négatifs de ces transitions (perte de biodiversité, changement de productions, pollution, etc.) ;
- La poursuite du rééquilibrage des écarts de développement sur le territoire qui est de plus en plus fortement impacté par la polarisation des flux humains et économiques vers Ajaccio et ses effets dommageables (urbanisation mal contrôlée, phénomène de « villages dortoirs », sur fréquentation des sites naturels, etc.) ;
- La poursuite de la préservation et valorisation durable des patrimoines et ressources locaux, principaux enjeux ciblés par les projets accompagnés lors de la programmation précédente, mais également par les autres démarches locales (CRTE, Schéma de développement touristique) ;
- L'accompagnement de la reterritorialisation de l'alimentation en cohérence et complémentarité avec la dynamique locale déjà initiée (Plan Alimentaire Territorial, cuisines centrales, espaces test agricoles, etc.) ;
- L'accompagnement de proximité réalisé par la cellule d'animation du GAL qui permet de créer du lien entre les acteurs du monde rural et entretenir une dynamique vertueuse.

2.3.4 Valeur ajoutée de la stratégie au regard des orientations régionales

De la même manière que pour les dynamiques locales, la stratégie LEADER du GAL Pays d'Ajaccio a été construite en cohérence avec les orientations régionales présentées dans l'AAC :

- L'orientation « **Accompagner les territoires vers des modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire** » est pris en compte dans :
 - L'objectif transversal qui vise à adapter le territoire aux transitions, dont celle alimentaire
 - La fiche action 1 - *Accompagner la mise en place d'un système alimentaire locale*, avec notamment le soutien à la structuration des filières agricoles locales, aux circuits de distribution de proximité et aux changements de pratiques et habitudes alimentaires.
- L'orientation « **Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux** » est pris en compte dans :
 - L'objectif transversal qui vise à adapter le territoire aux transitions, et en particulier aux effets du changements climatique.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



2. STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

- L'objectif transversal qui vise à rééquilibrer les interactions urbain/rural, en favorisant un développement local homogène sur le territoire.
- La fiche action 2 - *Préserver et valoriser durablement les patrimoines locaux*, avec le soutien de la préservation des paysages et des ressources naturelles contribuant à la qualité de vie et en accompagnant la recherche de solutions pour adapter les variétés locales aux effets du changement climatique
- La fiche action 3 - *Contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des communes rurales*, avec le soutien notamment au développement de l'offre de services de bases, d'activités culturelles et de loisirs de proximité.
- L'orientation « **S'engager pour des territoires durables et responsables, et encourager l'innovation en faveur des transitions** » est pris en compte dans :
 - L'objectif transversal qui vise à adapter le territoire aux transitions (alimentaire, climatique, énergétique, numérique)
 - L'ensemble des fiches actions, avec notamment des critères spécifiques dans les grilles de sélection.
 - Les projets de coopération pour s'inspirer de solutions innovantes déjà mises en place sur d'autres territoires et/ou mutualiser la recherche de solutions.

2.4 PLAN D' ACTIONS

Les fiches actions complètes sont présentées en annexe.

De manière transversale, les modalités suivantes de mise en œuvre du plan d'action sont à considérer :

- Pour l'ensemble des fiches actions, **des montants planchers et plafonds ont été définis** pour optimiser l'efficacité de la mise en œuvre du programme, l'objectif est :
 - D'éviter des charges administratives trop lourdes par rapport à des dossiers à faible montant, tout en évitant d'exclure les « petits » bénéficiaires » spécifiques de LEADER (montant plancher déterminé à partir du retour d'expérience de la programmation précédente) ;
 - D'éviter de soutenir des projets trop grands qui consommeraient une part trop importante de l'enveloppe dédiée à la fiche action, au détriment d'autres projets.

Cependant, le comité de sélection a la possibilité d'autoriser un dépassement du montant plafond pour certains projets particulièrement innovants pour le territoire. Dans ce cas, un argumentaire devra être fourni par le comité de sélection pour justifier le dépassement du montant plafond.

- Lors de sa demande de subvention, **un bénéficiaire, dont le siège social est à Ajaccio, devra justifier le territoire d'intervention de son projet** en fournissant un courrier signé par le maire de la commune ou le président de l'EPCI sur lequel a lieu le projet, indiquant que son projet bénéficie bien à une zone rurale.
- Une liste des coûts éligibles a été proposée pour chaque fiche actions, **le GAL propose de retravailler, si nécessaire, la formulation de ces coûts éligibles avec l'ODARC afin de prévenir toute problématique d'interprétation au moment de l'instruction des projets et fluidifier le traitement des dossiers.**



2.5 SUIVI-EVALUATION ET COMMUNICATION SUR LA STRATEGIE

2.5.1 Suivi administratif et financier

Le **suiwi administratif et financier** du programme LEADER fait partie intégrante de sa mise en œuvre. Il est principalement assuré par l'animateur/gestionnaire de l'équipe LEADER. Il alimente les différents tableaux de bord et les indicateurs permettant de suivre l'avancement financier du programme, dispose d'une vision transversale sur la contribution des projets aux objectifs du GAL, réalise et suit les évaluations. Il effectue un retour régulier de l'avancement du programme aux membres du Comité de sélection, qui peut décider de la réorientation du programme le cas échéant. Le suivi du programme est fait en étroite collaboration avec les animateurs locaux.

Le suivi du programme se base notamment sur :

- **Des indicateurs généraux** permettant de suivre la mise en œuvre du programme en matière de fonctionnement général, suivi financier, communication et animation.
- **Des indicateurs de réalisation et de résultats** définis pour chaque fiche actions, qui permettent d'évaluer la contribution des projets soutenus aux objectifs stratégiques du GAL et aux objectifs de l'Union Européenne qui sont à faire remonter à l'AG.

La liste des indicateurs de suivi du programme envisagés est présentée en annexe.

Le nombre d'indicateurs a été volontairement limité dans l'optique d'avoir un panel d'indicateurs réaliste au regard de la réalité opérationnelle du GAL. Ainsi, un nombre limité d'indicateurs pertinents, devrait favoriser la mise en place d'un réel suivi qui permettra d'évaluer efficacement l'action LEADER sur le territoire.

Pour assurer un suivi efficace et opérationnel, les outils suivants seront développés :

- Le **tableau de bord** (fichier Excel), mis en place dès le lancement du programme, regroupera l'ensemble des informations relatives au suivi des dossiers et en particulier le suivi des indicateurs généraux et spécifiques aux fiches actions.
- Un **dossier « suivi du projet »** qui permet de capitaliser les éléments en lien avec les projets financés. Ce dossier comporte notamment le suivi des documents nécessaires aux différentes étapes de réalisation du projet ainsi que les comptes rendus des rencontres avec le porteur de projet.

Parallèlement au suivi du programme, une **démarche évaluative** sera mise en place. Elle s'articulera en trois étapes :

- **Un bilan annuel** qui permet de suivre la consommation de la maquette financière de manière transversale et par fiche action. Ce bilan annuel sera présenté au Comité de sélection lors du premier comité de l'année n+1, et permettra d'informer sur l'état d'avancement du programme ;
- **Un bilan renforcé à mi-parcours**, qui vérifiera l'adéquation des projets soutenus avec la stratégie initiale du territoire et si nécessaire opérera des ajustements pour les années suivantes. Un focus pourra également être fait sur l'animation et la gestion du programme, y compris l'efficacité de la communication réalisée ;
- **Une évaluation finale** qui permettra de réaliser un bilan final de la mise en œuvre du programme LEADER et de mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'utilité de la stratégie menée, ainsi que les impacts et effets sur le territoire et les acteurs locaux. Il est envisagé d'externaliser cette évaluation finale.

Ces évaluations s'appuieront sur l'analyse de l'ensemble des données de suivi disponibles au moment de leur réalisation, notamment les indicateurs de réalisation et de résultat, et s'enrichiront de données plus qualitatives issues d'entretiens avec les acteurs locaux. Une méthode d'évaluation participative pourra être mise en œuvre, en privilégiant la rencontre avec les acteurs concernés au travers d'enquêtes en ligne, d'entretiens bilatéraux, d'ateliers de travail et de focus groupes.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



2. STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

Les évaluations conduites permettront de répondre aux questions d'évaluation définies en amont par le GAL. Deux catégories de questions sont envisagées :

- Des questions évaluatives liées aux fiches actions ;
- Des questions évaluatives transversales liées entre autres au fonctionnement du GAL.

La liste des questions évaluatives envisagées est présentée en annexe.

2.5.2 Modalités de communication sur le programme et la stratégie du GAL

La communication est primordiale pour permettre au programme LEADER d'être mieux connu localement et de se déployer pleinement sur le territoire. En particulier, un important besoin de communication au démarrage de la programmation a été identifié, pour « déconstruire » la mauvaise image du programme sur le territoire et lancer une nouvelle dynamique.

L'objectif est de mettre en place rapidement une dynamique d'accompagnement de projets, en s'inscrivant dans la continuité de la programmation précédente grâce à l'animateur déjà en poste et à la valorisation d'exemples de projets réalisés sur la programmation précédente pour illustrer concrètement les plus-values complémentaires du programme LEADER et montrer la diversité des thématiques sur lesquelles il peut intervenir. Il est prévu de déployer des efforts de communication plus importants que pour la programmation qui s'achève.

Ainsi **une stratégie de communication/animation** est en cours de réflexion au sein du GAL, elle sera définie dès le premier comité de sélection avec des objectifs et actions spécifiques selon les différents publics ciblés et stades de mise en œuvre du programme (animation renforcée au début et fin de programmation et une communication régulière via divers canaux en cours de programmation).

Une proposition de stratégie de communication/animation est présente en annexe.

En particulier, il est envisagé d'organiser régulièrement, tous les deux ans par exemple, une assemblée plénière pour :

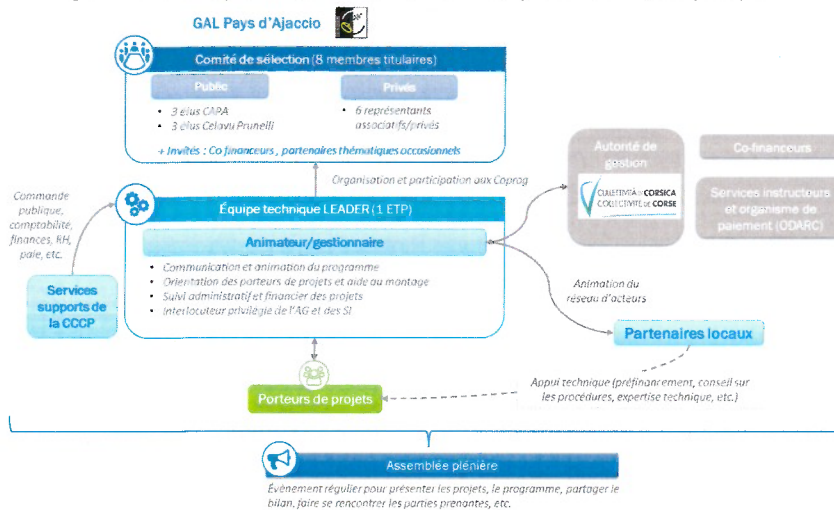
- Présenter le bilan et l'avancée du programme ;
- Présenter des exemples de projets accompagnés et des témoignages de bénéficiaires ;
- Entretien un réseau d'acteurs mobilisés et qui peut relayer les informations.



3 GOUVERNANCE ET ANIMATION

Le schéma suivant synthétise les modalités d'animation et de gouvernance détaillées dans cette partie.

Figure 8 : Schéma de synthèse des modalités d'animation et de gouvernance du GAL Pays d'Ajaccio



3.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SELECTION

COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION

Le Comité de sélection sera composé d'un collège public et d'un collège privé, avec le respect de la règle fixée dans l'AAP régional et les règlements européens : « le nombre de membres publics ne pourra ainsi pas dépasser 50% ». De plus, au regard des enseignements de la programmation précédente, il a été décidé de réduire de manière significative la taille du comité de sélection :

Collège	Structure	Nombre de membres titulaires et suppléants
Public	Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	3 titulaires et 3 suppléants
	Communauté de communes Celavu Prunelli	3 titulaires et 3 suppléants
Privé	Association U Liamu Gravunincu	1 titulaire et 1 suppléant
	Interbio Corse	1 titulaire et 1 suppléant
	La FRAC	1 titulaire et 1 suppléant
	La Foire des Agrumes	1 titulaire et 1 suppléant
	Foyer Rural de Peri	1 titulaire et 1 suppléant
	Association Spaziu Celavesu	1 titulaire et 1 suppléant

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



3. GOUVERNANCE ET ANIMATION

De plus, les principaux co-financiers (État, CdC) seront invités à chacun des comités de sélection, et des experts thématiques (PNRC, CCI, CA, DRAC, etc.) pourront également être invités dans le cas de dossiers spécifiques qui nécessitent une expertise spécifique.

Au cours de l'élaboration de la candidature, des demandes auprès de certains acteurs locaux ont été faites par le GAL. Certains membres actuels ont également évoqué leur motivation à poursuivre leur implication dans le programme LEADER.

Le comité de sélection a pour principal objectif :

- D'élire le Président (sur proposition de la structure porteuse) et le Vice-président du GAL ;
- De mettre en œuvre la stratégie et sélectionner les opérations financées par LEADER, conformément à la stratégie locale de développement adoptée ;
- De décider du soutien apporté par le LEADER aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant à sa stratégie, via la grille de sélection ;
- De programmer le soutien financier apporté par le FEADER aux maîtres d'ouvrage d'opérations ayant été sélectionnées ;
- D'approuver ou non l'actualisation de la stratégie et des éventuelles adaptations des fiches actions, suite aux retours d'expérience de l'équipe technique ;
- De décider d'engager une évaluation, de suivre sa mise en œuvre et valider ses conclusions ;
- De relayer l'information sur le programme, ses opportunités et résultats.

FONCTIONNEMENT DU COMITE DE SELECTION

Le règlement intérieur présent en annexe, précise l'ensemble des modalités de fonctionnement du comité de sélection. Les principaux éléments sont présentés dans cette partie.

Le premier comité de sélection sera l'occasion pour ses membres de se former au programme LEADER avec notamment une présentation exhaustive de la nouvelle stratégie, de ses fiches actions et des grilles de sélection des projets. Cette réunion sera également l'occasion de :

- D'élire le président du GAL et son vice-président, à l'image de la composition du comité, le président et le vice-président seront issus chacun d'un des collèges public ou privé ;
- Définir des outils et des habitudes de travail en commun, avec la validation du règlement intérieur et des grilles de sélection des projets (premières versions dans les fiches actions) ;
- Mettre en place des outils de communication (groupe WhatsApp, mailing list, etc.) pour faciliter l'organisation et le déroulement des comités de sélection.

Il est prévu que le comité de sélection se réunisse autant que nécessaire et à minima 1 fois par trimestre.

Le renouvellement des membres est possible dans chacun des collèges privé et public, à leur demande ou en cas d'absence répétée aux réunions du comité (spécifications dans le règlement intérieur en annexe). Dans ce dernier cas, c'est au comité de sélection de demander un renouvellement. Toutefois, l'objectif est de limiter le renouvellement, de manière à garantir une ligne de conduite durable et cohérente tout au long de la programmation.

Il est envisagé de tirer profit de la plateforme de participation citoyenne de la CAPA, pour notamment communiquer à titre informatif sur les projets sélectionnés lors des comités de sélection.



3.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION DU GAL

L'équipe d'animation LEADER sera composée d'un animateur/gestionnaire (1 ETP) à temps plein et sera basé à Bocognano dans un bâtiment accueillant différentes activités et notamment le bureau du chargé de développement local du PNR. L'animateur/gestionnaire actuel est pressenti pour poursuivre ses fonctions pour la prochaine programmation, favorisant un démarrage opérationnel efficace du programme sur le territoire et avec un tuilage opérationnel avec l'animateur du programme 2014-2022 présent depuis 3 ans.

L'animateur/gestionnaire pourra également s'appuyer sur l'expérience LEADER des 2 anciens animateurs LEADER et du président du GAL actuel au sein de la Communauté de Communes Celavu Prunelli. Il sera également accompagné par les services supports de la CCCP (Commande publique, comptabilité, finances, RH, etc.) et de la CAPA (service communication, etc.).

Les principales missions de l'animateur gestionnaire seront :

- **Missions d'animation :**
 - Élabore, communique et diffuse les informations aux porteurs de projets
 - Accompagne les porteurs de projet du montage jusqu'au paiement de la subvention LEADER
 - Organise et participe aux Comités de programmation
 - Anime les réseaux d'acteurs et représente le GAL lors des événements extérieurs (réunions, colloques, événements, etc.)
- **Missions de gestionnaire :**
 - Suivi administratif et financier du programme en lien avec l'animateur
 - Suivi des indicateurs de mise en œuvre
 - Pilote la mise en œuvre des évaluations
 - Interlocuteur technique privilégié de l'autorité de gestion et des services instructeurs

Le détail des missions de l'animateur/gestionnaire est présenté dans la fiche de poste en annexe.

Au regard des enjeux de mobilisation des différentes parties prenantes au programme (COPROG, relais d'animation locaux, porteurs de projets), et pour enrichir les outils d'animation et de pilotage qui peuvent être proposés, les actions suivantes sont envisagées en priorité :

- Des déplacements fréquents sur l'ensemble des communes du territoire pour pallier les difficultés de mise en œuvre et assurer une animation de proximité.
- Être moteur dans le travail collectif de définition et fiabilisation des procédures avec l'autorité de gestion, les services instructeurs et des autres GAL de Corse. L'objectif étant d'élaborer un réel guide des procédures à destination des animateurs des GAL et des bénéficiaires.
- Poursuivre le travail de mise en réseau pour s'appuyer sur les compétences techniques de structures locales, partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience :
 - Partenaires locaux de l'accompagnement : PNR, CCI, CA, etc. ;
 - Réseau formalisé LEADER France en participant aux webinaires et réunions en visioconférence qu'elle organise ;
 - Réseaux plus informels de GAL (a minima avec les GAL de Corse).
- Des formations au cours de la programmation aux techniques/outils de communication, d'animation innovantes et participatives de réunions et de groupes de travail, afin de créer une réelle dynamique et un intérêt autour de LEADER (formation physique, possiblement en lien avec d'autres animateurs de GAL ou formation via des MOOC).



4. MAQUETTE FINANCIERE

4 MAQUETTE FINANCIERE

Montants en euros des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2023-2027. La prévision annuelle d'exécution (Montant prévisionnel proposé au paiement) est présente en annexe.

FICHE ACTION	FEADER	CONTREPARTIE NATIONALE Collectivité de Corse	CONTREPARTIE NATIONALE Autofinancement – Maître d'ouvrage public (dont la structure porteuse du GAL pour le fonctionnement) *	AUTOFINANCEMENT Maître d'ouvrage privé	TOTAL
1 - Accompagner la mise en place d'un système alimentaire locale	240 000 €	30 000 €	30 000 €	75 000 €	375 000 €
2- Préserver et valoriser durablement les patrimoines locaux	200 000 €	25 000 €	25 000 €	62 000 €	312 000 €
3 - Contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des communes rurales	240 000 €	30 000 €	30 000 €	75 000 €	375 000 €
4- Coopération	120 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	150 000 €
5- Animation	265 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	295 000 €

*Une délibération budgétaire de la structure porteuse pour le fonctionnement du GAL est présente en annexe.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





ANNEXES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024
Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





Annexe 1. Coordonnées de la structure porteuse : Communauté de communes Celavu Prunelli

- **Adresse** : Lieu-dit Fontanaccia ; BP 90038 - 20129 Bastelicaccia
- **Téléphone** : 04 95 29 19 40
- **Mail** : contact@cc-cp.fr
- **Représentent légal** : Noel Dominique Livrelli - Président de la communauté de Commune Celavu Prunelli
- **Animateur LEADER** :
 - Mail : gal.leader@celavu-prunelli.fr
 - Téléphone : +33 6 62 13 66 40



ANNEXES



Annexe 2. Délibération de la structure porteuse validant son engagement dans un processus de candidature

A compléter

Commenté [EM1]: A compléter par Le GAL



Annexe 3. Délibération budgétaire de la structure porteuse pour le fonctionnement du GAL

A compléter

Commenté [EM2]: A compléter par Le GAL



Annexe 4. Listes des communes du GAL Pays d'Ajaccio

Code Insee	Commune	Population Insee 2020
2A001	Afa	3277
2A004	Ajaccio	72647
2A006	Alata	3562
2A017	Appietto	1795
2A031	Bastelica	517
2A032	Bastelicaccia	4250
2A040	Bocognano	372
2A062	Carbuccia	375
2A103	Cuttoli-Corticchiato	2032
2A104	Eccica-Suarella	1353
2A181	Ocana	628
2A209	Peri	2038
2A271	Sarrola-Carcopino	3309
2A323	Tavaco	405
2A324	Tavera	394
2A326	Tolla	121
2A330	Ucciani	501
2A336	Valle-di-Mezzana	522
2A345	Vero	606
2A351	Villanova	403
Somme Totale		99 107
Somme sans Ajaccio		26 460



Annexe 5. Diagnostic de territoire



Annexe 6. Évaluation de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2022 sur le territoire du Pays d'Ajaccio

A compléter

Commenté [EM3]: Relecture en cours du rapport d'évaluation par le GAL



Annexe 7. Détail du déroulement des ateliers de concertation – décembre 2023

	Ateliers « Enjeux et champ d'actions »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valider et prioriser les enjeux du territoire auxquels la stratégie LEADER pourrait apporter une réponse - Échanger sur la stratégie proposée en lien avec les axes stratégiques régionaux et les besoins des territoires - Faire remonter des projets LEADER potentiels pour alimenter de manière concrète la rédaction des fiches actions (bénéficiaires et dépenses éligibles, critères, etc.) et la maquette financière (répartition des montants entre fiches et sur la période de programmation) (<i>cf. étape suivante</i>) - Initier la mobilisation des acteurs autour du programme LEADER, afin d'assurer un démarrage le plus rapide possible
Participants envisagés	<p>Une trentaine de personnes maximum, pouvant être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services techniques compétents des EPCI / communes - Têtes de réseaux et représentants des principaux secteurs économiques locaux (chambre d'agriculture, CCI, syndicats, associations, offices de tourisme, etc.) - Membre des Comités de Programmation LEADER 2014-2020 - Potentiels futurs porteurs de projets pré-identifiés - Élus locaux - Etc.
Durée	2h
15'	<p>Accueil / Brise-glace : Positionnement des participants sur une carte (tout le territoire du GAL)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gomme « souvenir positif » - Gomme « lieu où ils auraient des idées de projet »
15'	<p>Introduction à la candidature LEADER : Présentation BRLi à partir d'un support PowerPoint</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grands chiffres et éléments de l'évaluation - Donner des exemples de projets LEADER accompagnés - Présentation simple des « règles du jeu » de la candidature à respecter (cadre européen, AAC régionale, principes LEADER)
30'	<p>Priorisation des besoins : Une liste de besoins aura été préparée par BRLi et sera complétée en séance si de nouveaux besoins émergent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vote à l'aide de gommettes pour identifier les besoins jugés prioritaires <i>pour LEADER</i> par les acteurs locaux (3 gommettes par acteurs) - Temps d'échange animé par BRLi avec modification de la formulation/compléments des besoins
60'	<p>Travail sur la stratégie : Temps de travail/échange sur la base du schéma de stratégie proposée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander aux participants : Quelles actions concrètes (idées générales ou projet précis) pourraient être mises en place pour atteindre ces objectifs ? → Chaque participant inscrit ses idées sur des post-it. - Demander aux participants de réagir sur la formulation des objectifs (colonne champ d'action masquée) → Annoter le support selon les remarques - Restitution en groupe avec organisation des post-it selon les thématiques d'actions proposées pour voir si tous les projets rentrent dans le champ d'actions ou s'il y en a d'autres identifiées
15'	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusions et remerciements : indication des prochaines étapes notamment + temps de convivialité ?



Annexe 8. Détail du projet de coopération avec le GAL italien « Tradizione delle terre Occitane »

Ce projet est né tout d'abord de relations ancrées et matérialisées par un jumelage entre la commune de Venasca et celle de Bocognano. Nous avons officialisé nos échanges par une première rencontre en juin 2023. Ce déplacement avait pour vocation d'observer et d'assimiler les pratiques exemplaires en matière de savoir-faire local, notamment en arboriculture, tout en favorisant un dialogue avec les Groupes d'Actions Locales du Piémont pour établir une coopération entre nos territoires.

Après de nombreuses réunions de travail en visioconférence, nous avons pu préciser notre projet commun en marge de la foire de Venasca/Cuneo le 14 octobre 2023. Étaient présents la cellule technique du GAL Pays d'Ajaccio, le GAL Tradizione delle Terre Occitane (Italie, Piémont), les représentants de la commune de Venasca et du Piémont, ainsi que le Centro di Castaneicoltura del Piemonte. Le projet de coopération s'articule autour de la promotion et du développement durable du châtaignier, en mettant l'accent sur les variétés locales. Nous prévoyons plusieurs actions pour la valorisation agroécologique et la gestion durable du châtaignier, telles que l'étude et l'analyse pédologique, la valorisation des variétés, la mutualisation des connaissances sur la châtaigne, l'organisation de manifestations locales de sensibilisation et l'instauration d'un système de traçabilité.

36

Le projet intégrera une dimension supplémentaire concernant la transformation et la valorisation commerciale des produits de montagne (châtaignier, miel, pomme, etc.). Les échanges se matérialiseront autour de la création d'un produit gastronomique (livre de recettes, produits...). Cette action vise à fusionner nos savoir-faire et nos productions pour créer un produit commun, centré sur les questions de commercialisation, de filière, de production, etc.

Cette coopération est destinée à s'intégrer dans la programmation 2023/2027 des deux territoires et figure dans la candidature du territoire Tradizione delle Terre Occitane.



Annexe 9. Synthèse des démarches locales déjà présentes sur le territoire

*Le nombre de croix correspond au degré de prise en compte par le document stratégique étudié.

	Alimentation locale	Attractivité touristique du territoire	Soutien du secteur agricole local	Transition énergétique	Transition écologique	Consolidation de l'économie locale	Mobilité	Logement	Besoins des jeunes et personnes âgées
Le schéma de développement rural de la CAPA, incluant son PAT	XXX		X	X	XX	XX	X		
Schéma de Développement Touristique du Celavu Prunelli, incluant le programme Avenir Montagne		XXX	X		XX		X		
CRTE du Celavu Prunelli		X	X	X	XX	XXX		XX	XX
Convention d'action économique territoriale entre la CCCP et l'ADEC		XXX				XXX		XXX	
Contrat de territoire entre le Celavu Prunelli et la Collectivité de Corse		XXX		XXX	X	XX	XXX		X

ÉLÉMENTS ISSUS DE LA SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

Le schéma de développement rural de la CAPA, incluant son PAT

Les objectifs du PAT dans la réussite du SDAR sont de créer un cadre collaboratif pour coordonner les initiatives locales avec des instances de gouvernance. Favoriser les interactions, la mise en place de réseau, la coordination des acteurs et des initiatives grâce à une équipe technique solide :



- Comité consultatif de la ruralité
- Groupes de projets
- Équipes politique et technique

Principaux objectifs, sous-objectifs, actions

- Agir pour une agriculture durable et innovante (sous objectifs définis par le PAT)
 - Structuration et organisation de la filière alimentaire locale (cuisine centrale, plateforme de restauration collective)
 - Maintien et développement de production agricole durable (veille foncière et acquisition, facilitation d'installation des agriculteurs)
 - Accès à une alimentation de qualité et lutte contre le gaspillage (distributeur automatique réfrigéré, magasin de producteur, légumerie et restaurant anti gaspi)
 - Définir l'identité du territoire par un patrimoine gastronomique et agricole
 - Gouvernance alimentaire
- PrésERVER un cadre de vie en accompagnant les transitions écologiques et énergétique
 - Encourager les pratiques agros écologiques et le pastoralisme (encourager les professions et l'innovations en agriculture, création d'un pôle de formation et de ressources dédié à l'agro écologie) (Participation du PAT)
 - Préservation des ressources naturelles (sensibilisation sur les enjeux aquatique et les ressources en eau et accompagnement dans la transition énergétique (solaire)) (Participation du PAT)
- Améliorer la prise de conscience du CC (sensibilisation sur les enjeux de la transition, promouvoir les mobilités douces et le covoiturage) (Participation du PAT)
- Renforcer la gouvernance et consolider l'ingénierie au service de la ruralité
 - Doter le SDAR et le PAT d'instances participative et de gouvernance (Participation du PAT)
 - Accompagner les communes rurales dans leurs projets développement
- Soutenir l'économie rurale de proximité
 - Ateliers savoir-faire ruraux sur la thématique de l'alimentation et de la santé (création d'une association support) (Participation du PAT)
 - Favoriser l'émergence de pôle d'activités de pleine nature (cahier des charges, étude de faisabilité, recensement des pratiques)
 - Création, amélioration, animation et entretien des sentiers patrimoniaux
 - Accompagner la diversification éco rurale (étude de positionnement, développement d'un tourisme de « weekend » (hébergement, restauration...), favoriser émergence agritourisme, soutenir les projets agroalimentaires authentique)

Le Schéma de Développement Touristique du Celavv Prunelli, incluant le programme Avenir Montagne

Principaux objectifs, actions

- Renforcement du rôle et des moyens de l'office du tourisme intercommunal (OTI)
 - Renforcement de l'identification des loueurs, de la collecte et de l'affectation de la taxe de séjour
 - Renforcement des réunions



- Qualifier le personnel de l'OTI
- Adaptation du SADI aux contingences de l'OTI
- Renforcement du budget communication /promotion
- Construction d'un marketing et d'une cohésion de territoire OTI/EPCI
- Définition d'un positionnement touristique de l'EPCI CP complémentaire au positionnement de la CAPA
- Mise en place d'une communication active sur l'environnement dans le cadre des actions en faveur de la préservation de l'environnement portées par l'OTI
- Mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs de performance budgétaire et commerciale de la structure
- Mise en place d'outil de communication de la politique touristique
- Recrutement d'un poste d'accueil supplémentaire
- Répondre aux nouvelles tendances de consommation touristique
- Étude d'identification des carences en matière de services, équipement et aménagements structurants (parking, sanitaire, signalétique, pistes cyclables...)
- Schéma annuel d'entretien des sentiers structurants et de leur signalisation/balisateur
- Développement de plan de gestion sur les sites les plus attractifs
- Développement de plans d'orientation sur les sites/lieux/activités principaux, les circuits de randonnées et lieux de restaurations
- Rendre visible la production locale (agricole, charcuterie, viticole...) rendre visible les lieux de restauration priorisant les produits locaux
- Prestation de service touristique uniquement par des partenaires engagés dans une démarche du tourisme durable
- Densifier l'offre touristique, la rendre attractive
- Étude de gestion et d'aménagement 4 saison de la station du Val d'Ese
- Étude d'opportunité du sentier Mare a Mare
- Schéma d'aménagement et de développement du lac de Tolla
- Étude de définition et de faisabilité d'un ou des nouveaux usages pour le bâtiment de la base nautique du lac de Tolla
- Complétude des boucles du réseau de randonnée intercommunales pour faciliter la mobilité pédestre intervallée
- Développement de 2 ou 4 stations interprétatives par vallée
- Implantation d'une SIL sur l'ensemble du territoire
- Montage de produits touristiques séjours packagés et produits boutiques + communication + promotion
- Modernisation/travaux des haltes ferroviaires
- Autres actions du plan Avenir montagne
- Aménagement du site archéologique d'I Casteddi
- Fiches randonnées vélo
- Soutien à l'émergence d'un réseau de producteurs agricoles et accompagnement à l'approvisionnement de la cuisine centrale communautaire en produits de l'agriculture locale et à la construction d'une stratégie alimentaire en collaboration avec le CEREMA dans le Cadre d'Avenir Montagne
- Requalification du sentier pédagogique Carbuccia, interprétation et promotion



ANNEXES

Convention d'action économique territoriale entre la CCCP et l'ADEC

ARTICLE 2 - DOMAINES PRIORITAIRES DE L'ACTION ÉCONOMIQUE CONCERTÉE

Le cadre global des conventions territoriales concernera principalement :

- Le financement d'études- diagnostic territorial,
- Le soutien à l'entreprenariat (mobilisation de moyens tout au long de la vie de l'entreprise en termes d'accueil, de sensibilisation, d'information, d'animation, de recueil et qualification du besoin et de soutien du porteur de projet...),
- Le développement d'une offre foncière et immobilière (compétence de l'EPCI),
- La participation de l'EPCI à l'ingénierie financière (renforcement Fin'Imprese...),
- L'observation économique (partage libre de l'information, aide à la décision...),
- L'expérimentation de la mise en œuvre du SRDEII par l'EPCI en tant que chef de file.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS COMMUNS

En vue de favoriser le développement économique et l'emploi, la CdC via l'ADEC et l'EPCI souhaitent développer des relations partenariales autour de plusieurs grandes missions :

- Soutenir et accompagner le développement des projets du territoire : créer et structurer les écosystèmes propices au développement par aides directes, ou d'ingénierie financière
- Animer et promouvoir le territoire sur le plan économique
- Favoriser l'aménagement des parcs d'activités et les aides à l'immobilier d'entreprises.
- Mobiliser des moyens d'ingénierie et d'études

La stratégie sera déclinée au travers d'un plan d'action partagé entre les parties et compatible avec les orientations du SRDEII.

Contrat de territoire entre le Celavu Prunelli et la Collectivité de Corse

En cours de rédaction.



Le CRTE

Principaux objectifs, actions

- Consolider et conforter l'économie territoriale
- Développement d'un tourisme durable (SDR, Plan pluriannuel de création et de valorisation d'itinéraire touristiques et patrimoniaux, résilience du Val d'Ese)
- Encourager économie du territoire (marques labels production locales, construction de locaux commerciaux)
- Valorisation territoire montagneux (Avenir Montagne)
- Favoriser la cohésion sociale et territoriale
 - Logements
 - Rénovation de l'ancien, revitalisation des centres des villages, construction durable
 - Identifier les potentiels de création de zones artisanales, favoriser l'émergence de filière d'avenir (énergie, médico-social, socio-éducatives)
 - Solidarité intergénérationnelle et équipement numérique (Bien vieillir : aménagement petite enfance et personne âgées)
- S'engager pour la transition écologique
 - Agriculture durable : cuisine centrale et projet alimentaire territorial, pépinière d'agriculteur
 - Politique de gestion des déchets et de l'eau
 - Énergie renouvelable, borne de recharge des voitures, réflexion du toit de l'école



Annexe 10. Fiches actions

FA1 - ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ALIMENTAIRE LOCAL

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA1	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDC RETENUES	X	Axe 1 - Accompagner les territoires vers de modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire
		Axe 2 - Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux
	X	Axe 3 – S'engager pour des territoires durables et responsables et encourager l'innovation en faveur des transitions
MOTS CLES SELON LE CHOIX DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	<p>Axe 1 : Circuits courts, autonomie alimentaire, animation de projets alimentaires territoriaux, éducation alimentaire, valorisation des ressources locales</p> <p>Axe 3 : transition et autonomie alimentaire, espace partagé, économie circulaire</p>	
TYPE D'INTERVENTION		Fonctionnement GAL
	X	Formation
	X	Investissement
		Coopération
ACTION	N°1	Accompagner la mise en place d'un système alimentaire local

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Contribution aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse :

- Axe 1 : Cette fiche action contribue à la mise en place de modes de consommation plus durables et au renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire en soutenant :
 - L'augmentation de la production agricole locale (professionnelle et vivrière) au travers notamment de la structuration et mise en réseau des différents acteurs (producteur, vendeur, consommateur), de la diversification des circuits de distributions des producteurs locaux, la mutualisation d'outils et de moyens de production, transformation, commercialisation.
 - L'évolution des pratiques et des habitudes alimentaires, au travers notamment d'actions de sensibilisation à destination de différents publics (producteur, consommateur, politiques, etc.) sur les enjeux de l'alimentation locale.
- Axe 3 : Cette fiche action contribue à renforcer la durabilité du territoire en soutenant le développement de son autonomie alimentaire. Elle contribue également à l'innovation en faveur de la transition alimentaire.



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA1
<p>Contribution à la stratégie locale de développement du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cette fiche action contribue à l'objectif de « Faire de l'alimentation locale un vecteur de développement de notre territoire » en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> ● L'augmentation de la production agricole locale (professionnelle et vivrière) au travers notamment de la structuration et mise en réseau des différents acteurs (producteur, vendeur, consommateur), de la diversification des circuits de distributions des producteurs locaux, la mutualisation d'outils et de moyens de production, transformation, commercialisation. ● La valorisation des produits agricoles locaux et des savoir-faire locaux liés à l'alimentation, au travers notamment de la mise en place de signes de qualité, d'actions de communication ou encore d'événements autour du patrimoine agricole et alimentaire local. Ces actions devraient contribuer à l'attractivité du territoire. ■ Cette fiche action contribue à l'objectif de « Préserver et valoriser nos ressources naturelles, culturels et nos savoir-faire locaux » en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> ● La préservation des productions agricoles locales (châtaigne, agrumes, cerises, charcuterie, miel, etc.) et des savoir-faire liés à l'agro transformation et aux spécialités culinaires spécifiques du territoire, au travers notamment d'action de protection des espèces endémiques, d'actions de transmission et de communication sous différents format (support écrit, événements, etc.) et à destination de différents publics (jeunes, habitants, touristes, etc.) ● La valorisation de l'identité agricole et culinaire du territoire, au travers notamment de la mise en place de signes de qualité, d'actions de communication ou encore d'événements autour du patrimoine agricole et alimentaire local. ■ Cette fiche action contribue à l'objectif transversal de « Contribuer à l'adaptation du territoire aux transitions » en soutenant la transition alimentaire du territoire. ■ Cette fiche action contribue à l'objectif transversal de « Rééquilibrer les interactions urbain/rural » en encourageant la mise en relation du bassin de production rural avec le pôle de consommateurs urbains du territoire. 	
<p>2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS</p>	
<p>Actions en faveur du développement de la production alimentaire locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de structuration de réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation locale : création de structures collectives, de lieux mutualisés, mise en place de points de vente collectifs, d'outils favorisant la mise en relation de consommateurs et/ou producteurs et/ou commerçants, revendeurs ■ Actions d'animation de réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation locale et les produits locaux ■ Création et/ou achat d'outils/de moyens collectifs de production, de transformation, de commercialisation ■ Actions soutenant la transformation de productions alimentaires locales : atelier de transformation, conditionnement, etc. ■ Action de gestion et de valorisation des déchets agricoles et alimentaires dans une optique d'économie circulaire <p>Actions favorisant la mise en valeur de l'alimentation locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de valorisation des productions alimentaires locales : études, inventaires-recensements, mise en place de labels/marques locales, frais d'adhésion à un label/marques locales, packaging, opérations et supports de communication 	



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA1	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions d'animations, d'évènements en lien avec l'alimentation locale et/ou les patrimoines/savoir faire agricoles et culinaires locaux ■ Actions d'information, communication, sensibilisation à l'alimentation locale auprès de différents publics (jeunes, habitants, familles, professionnels, etc.) ■ Actions de formation sur les thématiques de l'agro transformation, stratégie et outils de communication (ateliers de transmission des savoirs par exemple) 		
3. TYPE DE SOUTIEN		
Subvention		
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> ■ FEADER : Seuls les projets qui démontrent une démarche collective ou qui s'inscrivent dans le cadre d'un réseau d'acteurs ou d'entreprises peuvent être éligibles au financement LEADER ■ FEDER-FSE+ : Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emplois ne sont pas éligibles sur LEADER 		
5. COUTS ADMISSIBLES		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements matériels rattachés à l'opération ■ Investissements immatériels rattachés à l'opération : prestations de service, salaires et charges, études, honoraires, coûts liés à la formation individuelle/collective, coûts liés à la communication ■ Coûts liés aux déplacements, hébergement, restauration/réception directement rattachés à l'opération <p>Les dépenses suivantes sont inéligibles : crédit-bail, TVA, montages en VEFA, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>		
6. BENEFICIAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectivités territoriales ■ Groupements de collectivités ■ Établissements publics ■ Associations de droit privé ■ Groupements d'intérêt public ■ Associations de droit public ■ Chambres consulaires ■ Agriculteurs ■ Groupements d'agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structures coopératives ■ Entreprises ■ Groupements d'entreprises ■ Syndicats professionnels ou interprofessionnels ■ Offices de tourisme ■ PETR ■ Structure porteuse du GAL ■ Syndicats mixtes ■ Particuliers 	
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Territoire d'intervention du programme LEADER : Seuls les projets ayant un territoire d'intervention en zone rurale seront soutenus (la commune d'Ajaccio est de fait exclue du territoire d'intervention). ■ Cas des actions de formation : les actions de formations peuvent être réalisées uniquement par des organismes certifiés. 		

Commenté [EM4]: A vérifier avec l'ODARC si ces porteurs sont bien éligibles ? Numéro de Siret obligatoire



ANNEXES

LEADER 2023-2027		GAL Pays d'Ajaccio -FA1	
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPERATIONS			
Un projet doit recueillir une note minimale de 10/20 pour être sélectionné.			
PRINCIPES DE SÉLECTION	CRITERES DE SÉLECTION	POINTS	
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions	0	
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1	
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas	2	
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0	
	Le projet comporte une composante innovante pour le territoire, qui ne se fait pas actuellement (technique, organisationnelle, sociale)	1	
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	2	
Partenariat et mise en réseau	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0	
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1	
	Le projet vise spécifiquement une approche collective	2	
Interactions urbain/rural	Le projet ne favorise pas d'interaction positive entre l'urbain et le rural	0	
	Le projet favorise une/des interaction(s) positive(s) entre l'urbain et le rural	2	
Contribution à l'adaptation du territoire aux transitions	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	0	
	Le projet intègre une ou des actions spécifiques de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	1	
	Le projet vise spécifiquement la recherche/mise en place de solutions d'adaptation du territoire à une/des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	2	
Contribution au développement de l'agriculture locale	Le projet contribue à maintenir la production agricole/alimentaire locale	3	
	Le projet contribue à augmenté et/ou diversifié la production et/ou commercialisation de produits agricoles/alimentaires locaux	5	
Contribution à la valorisation de l'alimentation locale	Le projet prévoit des actions d'information/communication/sensibilisation sur des produits agricoles/alimentaires locaux et/ou des pratiques favorisant l'alimentation locale	3	
	Le projet vise spécifiquement l'information/communication/sensibilisation sur des produits agricoles/alimentaires locaux et/ou des pratiques favorisant l'alimentation locale	5	
TOTAL de points maximal		20	
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'aide public pour les actions de formation : 100 % ■ Taux d'aide public pour toutes les autres actions : 80 % ■ Taux de co-financement FEADER : 80 % ■ Montant plancher des dépenses éligibles retenues après instruction : 5 000 € HT ■ Montant plafond* des dépenses éligibles retenues après instruction : 200 00 € HT 			
* Dans le cas de projets particulièrement innovants pour le territoire, le montant total des dépenses éligibles du projet peut aller au-delà du montant plafond. Dans ce cas, un argumentaire devra être fourni par le comité de sélection pour justifier le dépassement du montant plafond.			
10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS			

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA1	
	Indicateurs de réalisation	Objectif ciblé
	Nombre de projets soutenus en faveur du développement de la production alimentaire locale	6
	Nombre de projets soutenus favorisant la mise en valeur de l'alimentation locale	6
	Indicateurs de résultats	Objectif ciblé
	Nombre de réseaux de producteurs/ transformateurs/ consommateurs créés	2
	Nombre d'actions de sensibilisation / communication sur l'alimentation locale	3



ANNEXES

FA 2 - PRÉSERVER ET VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES ET PATRIMOINES LOCAUX

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio – FA2	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDC RETENUES		Axe 1 - Accompagner les territoires vers de modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire
	X	Axe 2 - Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux
	X	Axe 3 – S'engager pour des territoires durables et responsables et encourager l'innovation en faveur des transitions
MOTS CLES SELON LE CHOIX DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES		<ul style="list-style-type: none"> ■ Axe 2 : vitalité et attractivité du territoire, valorisation des ressources locales, amélioration de la qualité de vie des habitants, création d'événements culturels et patrimoniaux, cadre de vie ■ Axe 3 : tourisme durable
TYPE D'INTERVENTION		Fonctionnement GAL
	X	Formation
	X	Investissement
		Coopération
ACTION	N°2	Préserver et valoriser durablement les patrimoines locaux

47

1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

Contribution aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse :

- Axe 2 : Cette fiche action contribue au maintien des populations sur le territoire et au renforcement de sa résilience en soutenant :
 - La préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire qui participent à offrir un cadre de vie appréciable et attractif pour les résidents actuels et potentiels. Il s'agit donc de contribuer à leur préservation et valorisation, notamment face à une pression d'urbanisation grandissante.
 - La cohésion sociale, au travers d'actions collectives de valorisation des patrimoines et de transmission aux nouvelles générations.
 - L'adaptation des patrimoines naturels/culturels pour renforcer leur résilience face aux effets du changement climatique.
- Axe 3 : Cette fiche action contribue à renforcer la durabilité du territoire en soutenant :
 - La mise en place d'un tourisme durable qui allie valorisation du territoire et préservation des ressources locales.
 - L'adaptation des patrimoines naturels/culturels pour renforcer leur résilience face aux effets du changement climatique.

Contribution à la stratégie locale de développement du GAL :



LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio – FA2
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cette fiche action contribue à l'objectif de « Préserver et valoriser nos ressources naturelles, culturelles et nos savoir-faire locaux » en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> ● La préservation des patrimoines naturels et culturels du territoire en lien avec le développement du tourisme durable, et les risques engendrés par le changement climatique ● La transmission des savoirs et savoirs-faires locaux ● La mise en valeur de la richesse et diversité des patrimoines naturels et culturels du territoire ■ Cette fiche action contribue à l'objectif de « Redynamiser et garantir la qualité de vie dans nos communes rurales » en soutenant le maintien des patrimoines bâtis, des sites naturels remarquables et des paysages, qui contribuent au cadre de vie agréable du territoire. ■ Cette fiche action contribue à l'objectif transversal de « Contribuer à l'adaptation du territoire aux transitions » en soutenant l'adaptation des patrimoines naturels/culturels pour renforcer leur résilience face aux effets du changement climatique, mais également en accompagnant la mise en place d'un tourisme durable. ■ Cette fiche action contribue à l'objectif transversal de « Rééquilibrer les interactions urbain/rural » au travers du renforcement de l'attractivité des zones rurales du territoire du GAL pour les potentiels résidents et les visiteurs venant du pôle urbain. 	
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions d'amélioration de la connaissance : études, inventaires, recensement des patrimoines naturels et culturels locaux ■ Actions de promotion, sensibilisation et valorisation des patrimoines naturels et culturels locaux : animations, évènements, création de marque, prestation de communications, etc. ■ Actions d'aménagement et de restauration de sites naturels et/ou de patrimoine bâti, y compris les actions d'adaptation de ces patrimoines locaux aux effets du changement climatique ■ Actions de formation sur les thématiques de la rénovation et de l'adaptation au changement climatique des patrimoines bâtis et sites naturels 	
3. TYPE DE SOUTIEN	
Subvention	
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ FEDER-FSE+ : Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emplois ne sont pas éligibles sur LEADER. 	
5. COÛTS ADMISSIBLES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements matériels rattachés à l'opération ■ Investissements immatériels rattachés à l'opération : prestations de service, salaires et charges, études, honoraires, coûts liés à la formation individuelle/collective, coûts liés à la communication ■ Coûts liés aux déplacements, hébergement, restauration/réception directement rattachés à l'opération 	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024
 Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio – FA2	
<p>Les dépenses suivantes sont inéligibles : crédit-bail, TVA, montages en VEFA, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>		
6. BENEFICIAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Collectivités territoriales ■ Groupements de collectivités ■ Établissements publics ■ Associations de droit privé ■ Chambres consulaires ■ Agriculteurs ■ Groupements d'agriculteurs ■ Structures coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entreprises ■ Groupements d'entreprises ■ Syndicats professionnels ou interprofessionnels ■ Offices de tourisme ■ PETR ■ Structure porteuse du GAL ■ Syndicats mixtes ■ PNRC 	
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Territoire d'intervention du programme LEADER : Seuls les projets ayant un territoire d'intervention en zone rural seront soutenus (la commune d'Ajaccio est de fait exclue du territoire d'intervention). ■ Cas des actions de formation : les actions de formations peuvent être réalisées uniquement par des organismes certifiés. 		
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPERATIONS		
Un projet doit recueillir une note minimale de 10/20 pour être sélectionné.		
PRINCIPES DE SÉLECTION	CRITERES DE SÉLECTION	POINTS
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions.	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas	2
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante pour le territoire, qui ne se fait pas actuellement (technique, organisationnelle, sociale)	1
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	2
Partenariat et mise en réseau	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1
	Le projet vise spécifiquement une approche collective	2
Interactions urbain/rural	Le projet ne favorise pas d'interaction positive entre l'urbain et le rural	0
	Le projet favorise une/des interaction(s) positive(s) entre l'urbain et le rural	2
Contribution à l'adaptation du territoire aux transitions	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	0
	Le projet intègre une ou des actions spécifiques de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	1



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio – FA2	
	Le projet vise spécifiquement la recherche/mise en place de solutions d'adaptation du territoire à une/des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	2
Contribution à la préservation/adaptation des patrimoines naturels/culturels locaux	Le projet intègre la préservation/adaptation des patrimoines naturels/culturels locaux	3
	Le projet vise spécifiquement la préservation/adaptation des patrimoines naturels/culturels locaux	5
Contribution à la valorisation des patrimoines naturels/culturels	Le projet intègre la valorisation des patrimoines naturels/culturels locaux	3
	Le projet vise spécifiquement la valorisation des patrimoines naturels/culturels locaux	5
TOTAL de points maximal		20

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Taux d'aide public pour les actions de formation : 100 %
- Taux d'aide public pour toutes les autres actions : 80 %
- Taux de co-financement FEADER : 80 %
- Montant plancher des dépenses éligibles retenues après instruction : 5 000 € HT
- Montant plafond* des dépenses éligibles retenues après instruction : 150 00 € HT

* Dans le cas de projets particulièrement innovants pour le territoire, le montant total des dépenses éligibles du projet peut aller au-delà du montant plafond. Dans ce cas, un argumentaire devra être fourni par le comité de sélection pour justifier le dépassement du montant plafond.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	Objectif ciblé
Nombre de projets soutenus en faveur de la préservation/adaptation des patrimoines naturels/culturels	4
Nombre de projets soutenus en faveur de la valorisation des patrimoines naturels/culturels	4
Indicateurs de résultats	Objectif ciblé
Surfaces d'espaces naturels (définition Insee) du territoire préservées/ aménagées par les projets LEADER	1 km ²
Nombre de nouveaux produits / nouvelles activités en lien avec le tourisme durable soutenus	3



FA3 - CONTRIBUER A LA QUALITE DE VIE ET A L'ATTRACTIVITE DES COMMUNES RURALES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA3	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDC RETENUES		Axe 1 - Accompagner les territoires vers de modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire
	X	Axe 2 - Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux
	X	Axe 3 - S'engager pour des territoires durables et responsables et encourager l'innovation en faveur des transitions
MOTS CLES SELON LE CHOIX DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES		<ul style="list-style-type: none"> ■ Axe 2 : vitalité et attractivité du territoire, valorisation des ressources locales, création de lien social, amélioration de la qualité de vie des habitants, développement de services de base, de proximité, aux publics (santé, petite enfance, culture, loisirs...). ■ Axe 3 : énergies renouvelables, produits biosourcés, économie circulaire, économie sociale et solidaire, recyclage des déchets, mobilités douces, espace partagé, inclusion numérique (accompagnement des populations) téléseuices
TYPE D'INTERVENTION		Fonctionnement GAL
	X	Formation
	X	Investissement
		Coopération
ACTION	N°3	Contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des communes rurales
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Contribution aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Axe 2 : Cette fiche action contribue au maintien des populations sur le territoire et au renforcement de sa résilience en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et le développement de commerces, de services de proximité, de l'offre culturelle et sportive pour renforcer l'attractivité du territoire (objectif de limiter le phénomène de territoire dortoir) • La cohésion sociale entre les acteurs et les habitants locaux (mise en place de tiers lieux, actions collectives, etc.). ■ Axe 3 : Cette fiche action contribue à renforcer la durabilité du territoire en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> • La transition des activités économiques et associatives vers une plus grande durabilité • Le développement la promotion des mobilités douces et/ou collectives <p>Contribution à la stratégie locale de développement du GAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cette fiche action contribue à l'objectif de « Redynamiser et garantir la qualité de vie dans nos communes rurales » en soutenant : 		



LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA3
<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien et le développement de l'offre de commerces et services de proximité • Le renforcement de l'offre culturelle et sportive dans les zones rurales • La cohésion sociale entre les acteurs et les habitants locaux (mise en place de tiers lieux, actions collectives, etc.). ■ Cette fiche action contribue à l'objectif transversal de « Contribuer à l'adaptation du territoire aux transitions » en soutenant : <ul style="list-style-type: none"> • La transition des activités économiques et associatives vers une plus grande durabilité • Le développement la promotion des mobilités douces et/ou collectives ■ Cette fiche action contribue à l'objectif transversal de « Rééquilibrer les interactions urbain/rural » en accompagnant un rééquilibrage des dynamiques économique, socio-culturelle et sportive entre le pôle urbain et les zones rurales du territoire du GAL. 	
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de maintien et de développement des commerces et services de proximité dans les communes rurales : études, équipements et travaux dans le cadre d'opérations de création, de maintien, de développement et de transmission des entreprises commerciales et artisanales (y compris commerces ambulants), y compris opérations de réhabilitation ou de reconversion de bâtiments à vocation d'accueil d'entreprises commerciales ou artisanales, élaboration d'outils, de services numériques et de plans d'actions visant à maintenir des commerces de proximité toute l'année, opérations de mutualisation d'outils et/ou de services entre commerçants/ artisans actions de formation ■ Actions de développement de l'offre culturelle et sportive adaptée aux besoins des communes rurales : études, actions de création et de diffusion culturelle et artistique, action d'animation, événements culturels/sportifs, actions de communication/valorisation, de formation et de sensibilisation en matière d'offre culturelle et sportive locale ■ Actions permettant de renforcer la cohésion sociale du territoire : études, opérations d'aménagement et d'équipement de lieux de socialisation, de tiers lieux, création d'outils et de services numériques favorisant la mise en réseau des habitants/commerçants, actions liées à la transmission (notamment intergénérationnelle) des savoirs et savoir-faire locaux ■ Actions accompagnant la transition des activités économiques et associatives vers une plus grande durabilité : Études, expertises, investissements en matériels et en équipements, aménagements et travaux visant à réduire l'impact des activités sur les ressources locales, actions d'animation, de communication, d'information, de sensibilisation en matière de transition écologique, énergétique et d'économie circulaire au sein des structures du territoire, actions favorisant l'émergence et le maintien d'activités de l'économie circulaire (ressourceries, d'activités de réparation, de dispositifs de collecte/recyclage, etc.), actions de formation liées à ces thématiques ■ Actions favorisant la mobilité douce et collective sur le territoire : action d'amélioration de l'état de connaissances sur les enjeux de mobilité du territoire, création, rénovation, aménagement de solutions de mobilité douce et/ou collective, mise en place de solutions pour faciliter la mobilité sur le territoire, actions de promotion des mobilités douces et/ou collectives (création d'outils et de services numériques favorisant l'usage de mobilités douces, cartographie des pistes cyclables, etc.) 	
3. TYPE DE SOUTIEN	
Subvention	
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS	



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA3	
<ul style="list-style-type: none"> FEDER-FSE+ : Les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emplois ne sont pas éligibles sur LEADER. 		
5. COUTS ADMISSIBLES		
<ul style="list-style-type: none"> Investissements matériels rattachés à l'opération Investissements immatériels rattachés à l'opération : prestations de service, salaires et charges, études, honoraires, coûts liés à la formation individuelle/collective, coûts liés à la communication Coûts liés aux déplacements, hébergement, restauration/réception directement rattachés à l'opération <p>Les dépenses suivantes sont inéligibles : crédit-bail, TVA, montages en VEFA, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>		
6. BENEFICIAIRES		
<ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales Groupements de collectivités Établissements publics Associations de droit privé Groupements d'intérêt public Entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Particuliers Offices de tourisme PETR Structure porteuse du GAL Syndicats mixtes PNRC 	
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE		
<ul style="list-style-type: none"> Territoire d'intervention du programme LEADER : Seuls les projets ayant un territoire d'intervention en zone rurale seront soutenus (la commune d'Ajaccio est de fait exclue du territoire d'intervention). Cas des actions de formation : les actions de formations peuvent être réalisées uniquement par des organismes certifiés. 		
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPERATIONS		
Un projet doit recueillir une note minimale de 10/20 pour être sélectionné.		
PRINCIPES DE SÉLECTION	CRITERES DE SÉLECTION	POINTS
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions.	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	1
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas	2
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante pour le territoire, qui ne se fait pas actuellement (technique, organisationnelle, sociale)	1
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	2
Partenariat et mise en réseau	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1
	Le projet vise spécifiquement une approche collective	2
Interactions urbain/rural	Le projet ne favorise pas d'interaction positive entre l'urbain et le rural	0
	Le projet favorise une/des interaction(s) positive(s) entre l'urbain et le rural	2



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio -FA3	
Contribution à l'adaptation du territoire aux transitions	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	0
	Le projet intègre une ou des actions spécifiques de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	1
	Le projet vise spécifiquement la recherche/mise en place de solutions d'adaptation du territoire à une/des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	2
Contribution au maintien/développement des commerces et services de proximité	Le projet contribue au maintien d'un commerce ou d'un service de proximité	2
	Le projet crée un nouveau commerce / service de proximité / activités culturelle / sportive (y compris itinérant)	3
	Le projet contribue à une activité fondée sur la transition écologique / énergétique / numérique	5
Cohésion territoriale	Les effets du projet concernent 1 commune rurale du territoire	2
	Les effets du projet concernent au moins 2 communes rurales du territoire	3
	Les effets du projet concernent l'ensemble des communes du GAL	5
TOTAL de points maximal		20

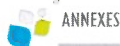
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Taux d'aide public pour les actions de formation : 100 %
- Taux d'aide public pour toutes les autres actions : 80 %
- Taux de co-financement FEADER : 80 %
- Montant plancher des dépenses éligibles retenues après instruction : 5 000 € HT
- Montant plafond * des dépenses éligibles retenues après instruction : 200 00 € HT

* Dans le cas de projets particulièrement innovants pour le territoire, le montant total des dépenses éligibles du projet peut aller au-delà du montant plafond. Dans ce cas, un argumentaire devra être fourni par le comité de sélection pour justifier le dépassement du montant plafond.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	Objectif ciblé
Nombre de projets de maintien/ développement de commerces, services, activités (culturelles, sportives) de proximité	5
Nombre de projets soutenus contribuant à la cohésion territoriale (effets notables sur plus d'une commune du GAL)	5
Indicateurs de résultats	Objectif ciblé
Nombre de commerces ou services de proximités soutenus (créés ou soutenus)	3
Nombre de solutions de mobilité durable créées ou développées	2



FA – COOPERATION : RENFORCER LES COOPERATIONS AVEC D'AUTRES GAL

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDC RETENUES	X	Axe 1 - Accompagner les territoires vers de modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire
	X	Axe 2 - Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux
	X	Axe 3 - S'engager pour des territoires durables et responsables et encourager l'innovation en faveur des transitions
MOTS CLES SELON LE CHOIX DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Tous	
TYPE D'INTERVENTION		Fonctionnement GAL
		Formation
		Investissement
	X	Coopération
ACTION	N°4	Renforcer les coopérations avec d'autres GAL
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Cette fiche action contribue potentiellement à l'ensemble des orientations stratégiques régionales et à l'ensemble des objectifs de la stratégie locale de développement du GAL. En effet, l'ensemble des thématiques identifiées dans ces deux démarches pourront être abordées dans cette fiche action. Il s'agira en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer des partenariats, réaliser des transferts de compétences, des échanges d'expériences et d'accéder à des ressources et des expertises complémentaires, au-delà du périmètre du GAL, en France ou à l'étranger, pour nourrir notamment les réflexions autour des objectifs stratégiques du GAL (valorisation de l'alimentation locale, déploiement d'un tourisme durable, redynamisation des communes rurales, adaptation du territoire au changement climatique, etc.) ■ De tirer profit des démarches de coopération déjà initiées sur la programmation 2014-2022 (cf. Projet avec le GAL italien « Tradizione delle terre Occitane » en annexe) ■ Rechercher de solutions innovantes pour répondre aux problématiques du territoire en lien avec les orientations régionales et sa stratégie locale de développement 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
Réglementairement trois types d'actions peuvent être envisagés :		



LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio
<ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions préalables permettant de commencer à co-construire le projet avant sa transcription dans un accord de partenariat (recherche de partenaires potentiels, échanges, déplacements, traductions, etc.) ; ■ Les actions communes de coopération, c'est-à-dire la réalisation même du projet ; ■ Les actions locales, liées aux actions communes décrites ci-dessus, mais se déclinant de manière spécifique à l'échelle du GAL Pays d'Ajaccio <p>Concrètement, les opérations suivantes peuvent être soutenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Échanges de pratiques et d'expérience (organisation de rencontres), ■ Réalisation de supports techniques et de communication ou de synthèse des expériences, et leur diffusion, mise en place d'événements en commun, ■ Création d'outils communs, ■ Actions d'expérimentation et de recherche, dont la mise en place de projets pilote tests, ■ Actions d'animation nécessaires aux phases de préparation, mise en œuvre et suivi des projets, ■ Développement de la communication, sensibilisation et partage autour de LEADER sur l'ensemble du territoire, ■ Déplacements nécessaires aux phases de préparation et de mise en œuvre des projets. 	
3. TYPE DE SOUTIEN	
Subvention	
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS	
/	
5. COUTS ADMISSIBLES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements matériels rattachés à l'opération ■ Investissements immatériels rattachés à l'opération : prestations de service, salaires et charges, études, honoraires, coûts liés à la formation individuelle/collective, coûts liés à la communication ■ Coûts liés aux déplacements, hébergement, restauration/réception directement rattachés à l'opération <p><u>Les dépenses suivantes sont inéligibles</u> : crédit-bail, TVA, montages en VEFA, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>	
6. BENEFICIAIRES	
GAL, Collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics, établissements publics, Offices de tourisme	
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE	
<p>Une action de préparation d'activités de coopération n'est éligible que s'il est démontré qu'un projet de coopération répondant à la stratégie locale de développement du GAL est envisagé. La demande d'aide LEADER devra donc au moins comporter la description :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Du ou des thèmes de coopération pressentis 	



LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio	
<ul style="list-style-type: none"> Des objectifs et des partenaires envisagés pour le projet, ainsi que du type d'activités concrètes envisagées. <p>Une action de mise en œuvre d'activités de coopération LEADER commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> Doit se matérialiser par un ou plusieurs livrables clairement identifiés (ex. : publication commune, séminaire de formation, échange de personnel, développement de méthode de travail commune), adaptés à la nature de la coopération et aux actions communes mises en œuvre par les partenaires. Ces livrables seront mentionnés dans la demande d'aide FEADER et dans l'accord de partenariat ; N'est éligible que si l'activité de coopération fait avant toute demande de paiement l'objet d'un accord de coopération signé par l'ensemble des partenaires impliqués, a minima par le GAL et la structure mettant en œuvre une stratégie de développement local sur chacun des territoires partenaires, ainsi que par le bénéficiaire de la subvention LEADER attribuée à travers cette fiche-action. Cet accord de coopération devra au minimum comporter les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Identification des partenaires signataires, en particulier du GAL chef de file du projet Description de l'activité de coopération mise en œuvre et de ses objectifs, mentionnant les livrables prévus Description des bénéfices attendus de l'activité de coopération sur chacun des territoires partenaires, Budget prévisionnel et répartition des dépenses entre partenaires Calendrier prévisionnel de réalisation Clause encadrant l'intégration et la défection de partenaires 		
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPERATIONS		
Un projet doit recueillir une note minimale de 10/20 pour être sélectionné.		
PRINCIPES DE SÉLECTION	CRITERES DE SÉLECTION	POINTS
Effet levier LEADER	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait dans les mêmes conditions	0
	Sans l'aide du FEADER, le projet se réaliserait mais différemment	3
	Sans l'aide FEADER, le projet ne se réaliserait pas	5
Innovation	Le projet ne comporte pas de composante innovante	0
	Le projet comporte une composante innovante pour le territoire, qui ne se fait pas actuellement (technique, organisationnelle, sociale)	3
	Il s'agit d'un projet pilote, d'une expérimentation	5
Partenariat et mise en réseau	Le projet n'est pas dans une approche ou logique participative	0
	Le projet implique plusieurs acteurs du territoire	1
	Le projet vise spécifiquement une approche collective	2
Interactions urbain/rural	Le projet ne favorise pas d'interaction positive entre l'urbain et le rural	0
	Le projet favorise une/des interaction(s) positive(s) entre l'urbain et le rural	1
Contribution à l'adaptation du territoire aux transitions	Le projet ne comprend pas d'action spécifique de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	0
	Le projet intègre une ou des actions spécifiques de prise en compte des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	1



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio	
	Le projet vise spécifiquement la recherche/mise en place de solutions d'adaptation du territoire à une/des transitions (climatique, énergétique, alimentaire, numérique)	2
Caractère fédérateur du projet	Le projet concerne 1 autre GAL	3
	Le projet concerne 2, ou plus que 2, autres GAL	5
TOTAL de points maximal		20

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Taux d'aide public pour les actions de formation : 100 %
- Taux d'aide public pour toutes les autres actions : 80 %
- Taux de co-financement FEADER : 80 %
- Montant plancher des dépenses éligibles retenues après instruction : 5 000 € HT
- Montant plafond * des dépenses éligibles retenues après instruction : 150 00 € HT

* Dans le cas de projets particulièrement innovants pour le territoire, le montant total des dépenses éligibles du projet peut aller au-delà du montant plafond. Dans ce cas, un argumentaire devra être fourni par le comité de sélection pour justifier le dépassement du montant plafond.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS

Indicateurs de réalisation	Objectif ciblé
Nombre de partenaires différents impliqués dans les projets soutenus	2
Nombre de territoires différents concernés par les projets soutenus	1
Indicateurs de résultats	Objectif ciblé
Nombre d'outils et de supports techniques communs créés	2
Nombre de solutions innovantes mise en œuvre sur le territoire dans le cadre/à l'issue d'un projet de coopération	2



FA ANIMATION – ANIMER LE PROGRAMME LEADER

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CDC RETENUES	X	Axe 1 - Accompagner les territoires vers de modes de consommation plus durables afin de tendre vers l'autonomie alimentaire
	X	Axe 2 - Favoriser le maintien des populations et renforcer la résilience des territoires ruraux
	X	Axe 3 – S'engager pour des territoires durables et responsables et encourager l'innovation en faveur des transitions
MOTS CLES SELON LE CHOIX DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Tous	
TYPE D'INTERVENTION	X	Fonctionnement GAL
		Formation
		Investissement
		Coopération
ACTION	N°5	Animer le programme LEADER
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>L'animation et le pilotage du programme LEADER facilitent la mise en œuvre des autres fiches actions et permettent donc de répondre à l'ensemble des objectifs stratégiques régionaux et locaux. Cette fiche actions vise à se donner les moyens de mettre en œuvre la stratégie du programme LEADER, en contribuant notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un réseau d'acteurs solide, capable de faire connaître le programme et de recenser de nouveaux porteurs potentiels (animation et communication) ; ■ Accompagner les acteurs à mener à bien leurs projets, du montage jusqu'à l'instruction, l'obtention de la subvention et la réalisation des actions (animation et gestion) ; ■ Contribuer à la mise en place des projets de coopération (animation et gestion) ; ■ Garantir l'inscription des projets soutenus dans la stratégie du GAL et l'efficacité de la mise en œuvre, notamment à travers la contribution aux évaluations du programme (coordination). 		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Animation, gestion et coordination du programme LEADER : mise en place d'une équipe technique, d'outils de gestion et de suivi, de supports didactiques, actions liées à l'organisation des différentes réunions, comités nécessaires à la gestion du programme (porteurs de projets, comités techniques, de sélection, des financeurs), etc. 		



LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio
<ul style="list-style-type: none"> ■ Accompagnement des porteurs de projet dans la réalisation de leur opération et les aider, le cas échéant, à établir leur demande de paiement, réceptionner et instruire les demandes de paiement ■ Communication sur le programme et les projets soutenus : moyens et outils de communication (quel que soit le format) pour valoriser les projets et faire connaître le programme ■ Formation de l'équipe de gestion et d'animation du GAL ainsi que les autres personnes impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie (par exemple les membres du comité de programmation). ■ Animer le volet coopération de la stratégie locale de développement LEADER ■ Participer et contribuer aux actions de suivi et d'accompagnement des GAL menées par l'AG ou le réseau national 	
3. TYPE DE SOUTIEN	
Subvention	
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS	
/	
5. COUTS ADMISSIBLES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements matériels rattachés à l'opération ■ Investissements immatériels rattachés à l'opération : prestations de service, salaires et charges, études, honoraires, coûts liés à la formation individuelle/collective, coûts liés à la communication ■ Coûts liés aux déplacements, hébergement, restauration/réception directement rattachés à l'opération 	
<p>Les dépenses suivantes sont <u>inéligibles</u> : crédit-bail, TVA, montages en VEFA, bénévolat, travaux en régie, auto-construction, matériel d'occasion, contributions en nature.</p>	
6. BENEFICIAIRES	
Structure juridique porteuse du GAL ayant été sélectionnée par l'autorité de gestion	
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE	
<p>Cas des actions de formation : les actions de formations peuvent être réalisées uniquement par des organismes certifiés.</p>	
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SÉLECTION DES OPERATIONS	
Non concerné	
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux d'aide public pour les frais de fonctionnement : 90 % ■ Taux de co-financement FEADER : 80 % 	
10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE ACTION - INDICATEURS	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXES

LEADER 2023-2027	GAL Pays d'Ajaccio	
	Indicateurs de réalisation	Objectif ciblé
	Nombre de porteurs de projet potentiels rencontrés (avec ou sans projets concrétisés) par an	Entre 10 et 20
	Nombre d'évènements de communication sur le programme réalisés sur la programmation	5
	Indicateurs de résultats	Objectif ciblé
	Taux de programmation à la fin de la programmation	100%
	Nombre de personnes ayant participées aux évènements d'information et de communication sur les projets/ le programme LEADER	100



Annexe 11. Prévision annuelle d'exécution (montant prévisionnel proposé au paiement)

Les montants indiqués dans le tableau suivant correspondent aux **montants FEADER**.

L'incertitude à ce stade sur le démarrage effectif de la programmation, justifie une marge de prudence sur les montants qui pourront être engagés en 2024. Ainsi l'hypothèse considérée est que 15 % de l'enveloppe FEADER totale sera payée en 2024.

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	159 750 €	301 750 €	301 750 €	301 750 €
TOTAL FEADER PREVISIONNEL				1 065 000 €



Annexe 12. Indicateurs de suivi du programme envisagés

Indicateurs généraux	
Indicateurs - Fonctionnement général du GAL	Valeurs cibles
Nombre de dossiers accompagnés	30
Nombre de dossiers présentés au comité de sélection	25
Nombre de dossiers conventionnés	25
Taux de programmation	100 %
Taux d'engagement	100 %
Taux de paiement	100 %
Délais 1) entre le dépôt du dossier et son passage en comité de sélection ; 2) entre la sélection en comité de sélection et le conventionnement ; 3) entre la demande de paiement et le paiement	1) 2 mois 2) 3 mois 3) 6 mois
Indicateurs - Suivi financier	
Montant moyen par projet	
Montant moyen par projet par fiche actions	
Montant total de FEADER programmé / engagé / payé par fiche action	
Évolution des consommations par fiche actions et par commune	
Indicateurs - Communication et animation	Valeurs cibles
Nombre d'ETP de l'équipe LEADER	
Nombre de porteurs reçus par an	Entre 10 et 20
Nombre de nouveaux porteurs par an	6
Nombre de visites « terrain » réalisées	5
Présence en ligne (à définir selon le(s) outil(s) mis en place : Nombre de posts réalisés, fréquence, etc.)	À définir ultérieurement selon le(s) outil(s) mis en place
Nombre de réunions d'informations publiques réalisées	6
Nombre de réunions partenariales réalisées	3



Annexe 13. Questions évaluatives envisagées

Proposition de questions évaluatives transversales	
Pertinence	
<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que la stratégie choisie a permis de répondre aux enjeux du territoire ? Les enjeux ont-ils évolué ? - L'allocation financière par fiche actions était-elle correctement proportionnée aux enjeux du territoire ? 	
Cohérence Externe	Cohérence Interne
<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure LEADER a permis de compléter les outils / démarches locaux ? 	<ul style="list-style-type: none"> - La déclinaison des fiches actions est-elle cohérente avec les objectifs fixés ? - Les moyens mis à disposition étaient-ils suffisants pour atteindre les objectifs fixés ?
Efficacité/Efficience	
<ul style="list-style-type: none"> - Quelles ont été l'efficacité et l'efficience des moyens mis en œuvre par rapport aux résultats obtenus ? (allocation financière, recherche d'évitement d'effet d'aubaine, calibrage et organisation des moyens humains) - Les résultats attendus sont-ils atteints ? - Quels ont été les leviers et les freins dans la mise en œuvre du programme ? (respect des délais, moyens de communication, piste d'audit, outils de gestion/suivi, gouvernance, animation) - Le programme LEADER a-t-il été appuyé par une animation stable et de proximité et dans quelle mesure cette dernière a-t-elle facilité la mise en œuvre du programme ? 	
Impact/Utilité	
<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure les modalités de gouvernance du programme ont contribué à optimiser son impact ? - En quoi la mise en œuvre de LEADER a contribué au développement local ? - En quoi la mise en œuvre de LEADER a contribué aux axes stratégiques régionaux de la CdC ? - Dans quelle mesure LEADER a permis de soutenir des porteurs de la sphère privée et associative ? 	
Principes LEADER	
<ul style="list-style-type: none"> - Dans quelle mesure LEADER a favorisé une mise en réseau durable des acteurs ? - En quoi les projets financés par LEADER sont-ils innovants pour le territoire du Pays d'Ajaccio ? 	



ANNEXES

Annexe 14. Proposition de stratégie de communication/animation

Une stratégie de communication/animation qui s'envisage selon deux pas de temps :

- À l'échelle de la programmation (long terme) ;
- À l'échelle d'une année (court terme).

1 - PROPOSITION DE COMMUNICATION/ANIMATION SUR TOUTE LA PROGRAMMATION

Objectifs	Public ciblé	Outils	Calendrier
Faire connaître le programme et ses opportunités Être plus « visible »	- Porteurs de projets - Élus du territoire - Grand public	Réunions publiques d'information sur chacune des communes du territoire pour présenter la stratégie LEADER et les opportunités de projets	Au début du programme
	- Élus du territoire - Secrétaires de mairie	Réunions d'information collectives ou bilatérales avec l'ensemble des représentants des communes du territoire (notamment les maires et secrétaires de mairie pour mettre en place un relai d'animation stable et fiable)	Au début du programme
	- Porteurs de projets - Élus du territoire	Flyers de présentation du programme à déposer chez les organismes partenaires, mairies et relais locaux du programme	Au début du programme
	- Tous	Mettre en place un flocage sur la voiture de l'animateur LEADER pour que les gens la reconnaissent quand il circule sur le territoire	Au début du programme
Valoriser les expériences et justifier l'action publique	- Tous	Courtes vidéos de retour d'expérience de porteurs de projets accompagnés à diffuser sur les sites internet des EPIC et les réseaux sociaux	Au début du programme et tout au long de la programmation
	- Réseau LEADER - Grand public	Identifier un projet phare et le présenter à LEADER France	Lors du concours LEADER
	- Grand public	Synthèse « grand public » de l'évaluation finale	Lors de l'évaluation finale
	- Tous	Support de communication (papier ou vidéo) récapitulatif du programme LEADER 2023-2027 avec ses actions phares	Fin du programme
	- Tous	Communication lors de l'assemblée plénière	Milieu et fin du programme

65



2 - PROPOSITION DE COMMUNICATION/ANIMATION SUR UNE ANNEE

Objectifs	Public ciblé	Outils	Calendrier
Accompagnement à l'émergence de projets	- Porteurs de projets	Permanences tournantes sur toutes les communes du territoire pour rencontrer les porteurs de projets	Tous les mois (1 à 2 commune/mois)
	- Porteurs de projets	Formations groupées des porteurs de projets pour l'aide au montage des dossiers et à la réalisation des projets (sujets communs)	Tout au long du programme
	- Porteurs de projets	Groupes de travail et d'échanges entre les porteurs de projets pour l'aide au montage des dossiers et à la réalisation des projets	Tout au long du programme Lors des appels à projets
	- Porteurs de projets - Membres du GAL - Grand public	Mettre en place un espace de stockage numérique permettant de stocker des documents, recueils d'expériences, vidéos des porteurs de projets et pouvant être mis à disposition du plus grand nombre. Espace pouvant être mutualisé avec les autres GAL.	Tout au long du programme
Animation du programme	- CAPA	1 réunion avec la CAPA pour faire le point sur l'avancement du programme, des projets et les actions d'animation/communication à mettre en place	Tous les trimestres
	- Membres du GAL	Projection au cours des comités de sélection de photographies ou de vidéos de projets terminés	À chaque comité de programmation
	- Tous	Communication lors de l'assemblée plénière	Environ tous les deux ans
	- Membres du GAL	Présentation des bilans annuels	1 fois par an
Faire connaître le programme Être plus « visible et attractif »	- Grand public	Publier les projets passés en avis d'opportunité sur la plateforme <i>citizen</i> de la CAPA	Tout au long du programme
	- Élus Locaux	Participer aux conseils communautaires pour sensibiliser les élus et adjoints	Tout au long du programme
	- Grand public	Participer à tous les événements locaux (foires, salons, festival, etc.) : Stand LEADER sur tous les événements	Tout au long du programme

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 15. Fiche de poste de l'animateur/gestionnaire LEADER

A compléter

Commenté [EM5]: A compléter par Le GAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024
Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Annexe 16. Proposition de règlement intérieur du comité de sélection



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2024

Publication : 23/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NIMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 84 81 11
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr